44

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

ANNÉE 1913 — N° —

THÈSE

POUR

LE DOCTORAT EN MÉDECINE

PAR

Pierre-Louis-Marie-Joseph GALLOT-LAVALLÉE

Né à Laigné-en-Belin (Sarthe), le 29 octobre 1886
Ancien externe des Hôpitaux
Interne de l'hôpital Saint-Joseph de Paris
Membre de la Société française d'Histoire de la Médecine

Un Hygiéniste au XVIIIe siècle

JEAN COLOMBIER

RAPPORTEUR DU CONSEIL DE SANTÉ DES HOPITAUX MILITAIRES
INSPECTEUR GÉNÉRAL DES HOPITAUX ET PRISONS DU ROYAUME

Président : M. BLANCHARD, *professeur*

PARIS
IMPRIMERIE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
JOUVE & Cie, ÉDITEURS
15, Rue Racine (VIe)

1913

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

LE DOYEN, M. LANDOUZY

PROFESSEURS

	MM.
Anatomie	NICOLAS
Physiologie	CH. RICHET
Physique médicale	WEISS
Chimie organique et Chimie générale	DESGREZ
Parasitologie et Histoire naturelle médicale	BLANCHARD
Pathologie et Thérapeutique générales	ACHARD
Pathologie médicale	WIDAL TEISSIER
Pathologie chirurgicale	LEJARS
Anatomie pathologique	PIERRE MARIE
Histologie	PRENANT
Opérations et appareils	AUGUSTE BROCA
Pharmacologie et matière médicale	POUCHET
Thérapeutique	MARFAN
Hygiène	CHANTEMESSE
Médecine légale	THOINOT
Histoire de la médecine et de la chirurgie	LETULLE
Pathologie expérimentale et comparée	ROGER
Clinique médicale	DEBOVE LANDOUZY GILBERT CHAUFFARD
Maladies des enfants	HUTINEL
Clinique des maladies mentales et des maladies de l'encéphale	GILBERT BALLET
Clinique des maladies cutanées et syphilitiques	GAUCHER
Clinique des maladies du système nerveux	DEJERINE
Clinique chirurgicale	DELBET QUENU RECLUS HARTMANN
Clinique ophtalmologique	DE LAPERSONNE
Clinique des maladies des voies urinaires	LEGUEU
Clinique d'accouchements	BAR PINARD RIBEMONT-DESSAIGNE
Clinique gynécologique	POZZI
Clinique chirurgicale infantile	KIRMISSON
Clinique thérapeutique	ALBERT ROBIN

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

ALGLAVE	GUENIOT	LERI	RICHAUD
BERNARD	GUILLAIN	LOEPER	ROUSSY
BRANCA	JEANNIN	MAILLARD	ROUVIERE
BRUMPT	JOUSSET (A.)	MOCQUOT	SAUVAGE
CAMUS	LABBE (H.)	MULON	SCHWARTZ (A.)
CASTAIGNE	LAIGNEL-LAVASTINE	NICLOUX	SICARD
CHAMPY	LANGLOIS	NOBECOURT	TANON
CHEVASSU	LECENE	OKINCZYC	TERRIEN
COUVELAIRE	LEMIERRE	OMBREDANNE	TIFFENEAU
DESMAREST	LENORMANT	RATHERY	VILLARET
GOUGEROT	LEQUEUX	RETTERER	ZIMMERN
GREGOIRE	LEREBOULLET	RIBIERRE	

Par délibération en date du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENTS, A MES AMIS

A MES MAITRES DES HOPITAUX DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

MONSIEUR LE PROFESSEUR LEGUEU

MONSIEUR LE PROFESSEUR AGRÉGÉ LEGRY

MONSIEUR LE DOCTEUR DANLOS
(*In memoriam*)

MONSIEUR LE DOCTEUR BOURCY

MONSIEUR LE DOCTEUR MICHAUX

MONSIEUR LE DOCTEUR TRIBOULET

MONSIEUR LE DOCTEUR TISSIER

MONSIEUR LE DOCTEUR HIRTZ

A CEUX DE L'HOPITAL SAINT-JOSEPH

MONSIEUR LE DOCTEUR FERRAND

MONSIEUR LE DOCTEUR MONNIER

MONSIEUR LE DOCTEUR MAYET

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR R. BLANCHARD

Membre de l'Académie de Médecine

A Monsieur LÉON LALLEMAND

Membre correspondant de l'Institut

A Monsieur le Docteur DELAUNAY (du Mans)

Nous devons au début de ce travail remercier tout particulièrement M. Léon Lallemand, l'inspirateur de cette thèse, et le Dr Delaunay, du Mans, qui voulut bien avec beaucoup de patience et d'aménité nous guider dans nos recherches.

Nous n'avons pu faire ici, faute de temps, qu'une ébauche très imparfaite; elle est trop indigne d'eux, hélas ! et c'est là notre plus grand regret.

Merci également à M. Wickersheimer, bibliothécaire de l'Académie de Médecine, qui si aimablement nous accueillit en sa bibliothèque et dont les conseils et les indications nous furent aussi très utiles.

CHAPITRE PREMIER

COLOMBIER, ÉTUDIANT ET CHIRURGIEN-MAJOR
SES THÈSES. — SA VIE A PARIS

Jean, fils légitime du sieur Jean-Baptiste Colombier, chirurgien-major du régiment du Roy Stanislas-Cavalerie et de Marie-Anne Queutelot, ses père et mère, né le trois décembre mil sept cent trente-six et a été baptisé le même jour par moi, prêtre curé soussigné. Il a eu pour parrain le sire Jean Lolmie de la Penche, major du régiment du Roy Stanislas, actuellement en garnison à Toul, et pour marraine demoiselle Anne-Françoise de Giey, fille de Messire Jean-Ferdinand, baron de Giey qui ont signé.

LAPENCHE, DE GIEY, LARVILLIER, curé (1).

Ainsi fit son entrée dans la vie messire Jean Colombier qui devait être plus tard inspecteur général des hôpitaux et maisons de force du royaume, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, conseiller d'État, censeur royal, docteur régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, membre de celles de Douai et de Reims et chirurgien-major du régiment du Commissaire-Général-Cavalerie.

---

1. Publié par le Dr Bonnette, in *la Chronique médicale*, du Dr Cabanès du 15 mars 1911, p. 196.

Colombier ne resta point à Toul et son existence presque entière ne fut qu'une perpétuelle randonnée d'un bout à l'autre de la France ; il promena sa vie scolaire dans les villes les plus diverses : de Besançon à Metz, de Reims à Caen, à Douai, à Landau, à Paris, etc.... et ce fut la digne préface de son existence non moins errante d'inspecteur des hôpitaux et prisons.

C'est à peine s'il prit le temps de mourir avant de repartir pour un dernier voyage, celui dont on ne revient pas.

Pour le suivre dans ses pérégrinations continuelles et pénétrer un peu son caractère, sa vie, ses joies, ses espérances et ses peines, nous n'avons, hélas ! que quelques documents officiels, et point de lettres, point de correspondance intime.

Fut-il marié ? nous l'ignorons, pas un mot sur ce sujet, ni sur sa vie privée, dans les rares articles biographiques qui lui ont été consacrés, et qui, d'ailleurs, se copient mutuellement avec conscience. Tous s'accordent seulement à louer son activité prodigieuse et les services qu'il rendit tant aux hôpitaux qu'à l'hygiène militaire.

Son portrait même nous manque.

On nous excusera donc de ne pouvoir orner cette biographie que de pièces officielles et de papiers d'affaires.

Sa vie peut se diviser schématiquement en trois périodes assez nettes.

Une première phase de jeunesse et d'études,

période d'observation et de préparation ; puis une époque où les travaux théoriques dominent, il s'y occupe surtout d'hygiène militaire. La troisième serait en quelque sorte une ère de réalisations et nous l'y verrons organisateur d'asiles d'aliénés, directeur d'hôpital et finalemement inspecteur général.

Colombier fit ses humanités au collège des Jésuites de Besançon ; puis il commença ses études médicales sous la direction de son père, docteur en médecine et chirurgien-major comme on l'a vu ci-dessus.

Entré en 1752 dans les hôpitaux militaires et probablement à Metz, il alla prendre à Reims la maîtrise ès-arts le 1er août 1753 ; il avait alors seize ans et demi.

D'octobre 1755 à Pâques 1756 il étudiait à la Faculté de Paris.

En 1758 nous le retrouvons à Landau, ville française à cette époque, il y fut nommé chirurgien du régiment du commissaire général-cavalerie à la suite d'un concours présidé par Ravaton.

« Le tumulte des armes, ajoute à ce propos la *Biographie universelle* (1) ne l'empêcha point de se livrer à l'étude et c'est au milieu des camps qu'il recueillit les matériaux de ses ouvrages les plus importants ».

D'autre part, une pièce des archives administratives du ministère de la Guerre indique qu'il fut

---

1. *Biographie universelle, ancienne et moderne*, art. *Colombier*.

employé dans les hôpitaux sédentaires de l'armée de 1752 à 1763.

Enfin un avis de l'éditeur de son *Code de médecine militaire* (1772) nous apprend qu'il a « fait la dernière guerre avec son régiment et s'est enfin trouvé avec lui dans les garnisons et les quartiers de paix ». Cette dernière remarque qui semble inutile a cependant son importance, car à cette époque les chirurgiens des régiments de cavalerie n'étaient soldés que pendant la guerre et on les licenciait pour la plupart en temps de paix.

Raussin (1) nous apprend qu'il était à la Faculté de Caen, d'octobre 1762 à octobre 1763 (il avait dû abandonner sa place de chirurgien major vers cette époque). Il nous le signale ensuite à Douai en 1764 ; le 9 janvier 1765, il était admis à la licence par la Faculté de Douai, et de là partant pour Reims il y était examiné pour la cooptation et admis. « Il a soutenu, dit Raussin, qui présidait sa thèse doctorale, le 17 janvier 1765 et a reçu ensuite le bonnet. Très bon sujet. »

Dans une dissertation publiée la même année, *Dissertatio nova de suffusione seu cataractæ anatome et mechanismo locupletata* (Amsterdam et Paris, 1765), il traite de la cataracte et préfère l'extraction du cristallin à son abaissement ; cette méthode est encore actuellement le procédé de choix.

---

1. Raussin. Registre de tous les docteurs reçus à Reims depuis le 22 juin 1737, f. 45, n° 308. Dépôt à la bibliothèque de Reims (Comm. du Dr Delaunay)

Il vint ensuite à Paris pour y conquérir à nouveau le bonnet doctoral et on retrouve à la Faculté les thèses qu'il soutint à cette occasion.

La première, thèse quodlibétaire, et dont la conception lui appartient tout entière fut soutenue le 8 janvier 1767 sous la présidence de Claude Gilbert, ancien médecin des armées du Roi, assisté de Maximilien-Joseph Leys, Jean Descemet.J.-B. de la Rivière, Danié Despâtureaux, Cl. Vachier, Cl. Bourdelin, Louis Vernage et Antonin Legris.

An prius lactescat chylus quam in omnes corporis humores abeat?

Le chyle se transforme-t-il en lait avant de se rendre dans toutes les humeurs du corps ?

Voici quelques idées curieuses, assez courantes d'ailleurs en son temps, et qu'il développe dans cette thèse.

Le lait vient directement du chyle et toutes les humeurs comme d'une source commune dérivent du lait ; il se montre d'abord circulant en leur masse comme un moyen successif et permanent de réparation et de conservation.

Mais à quel moment le chyle se transforme-t-il en lait ? Est-ce dans les chylifères du mésentère ? Non ; car dans la citerne de Pecquet, ils n'ont point tous deux la même composition et le fromage de l'un diffère du coagulum de l'autre.

Le lait se formerait-il dans les mamelles ? Non ! car on ne saurait trouver dans ces organes assez de mouvement et de chaleur pour un travail comme la préparation du fromage.

On m'objectera peut-être que les hommes n'ont point de lait et que c'est là justement l'apanage du sexe mammifère. Erreur ! nous savons tous qu'il n'est pas rare de trouver en Amérique des hommes ayant assez de lait pour nourrir un enfant.

Cette liqueur non encore confectionnée dans les chylifères, mais déjà faite en arrivant dans les seins, se forme donc dans les vaisseaux sanguins ; là d'ailleurs elle trouve le mouvement, la chaleur, le mélange des humeurs, toutes conditions éminemment propices à la combinaison chimique de ses divers éléments.

Mais à quel point se fait cette mystérieuse élaboration du fromage? L'auteur avoue là-dessus son ignorance, il affirme seulement que le lait est déjà constitué dans la masse sanguine quand celle-ci se trouve lancée dans la grande circulation.

Ces études sur le lait intéressèrent Colombier toute sa vie, et il fit paraître en 1782 la première partie d'un ouvrage traitant : *Du lait considéré dans ses rapports*, à Paris, chez Didot le jeune. Ce travail resta inachevé, mais on y trouve la solution de l'énigme ; il affirme avec Van Swieten que « le chyle commence à se former en lait dans les poumons, et c'est la seconde coction de la matière alimenteuse ».

Le 17 mars 1767 Louis-Alexandre Gervaise présidait sa seconde thèse (thèse cardinale) : *An melancholicis peregrinatio?* Est-il bon de faire voyager les mélancoliques?

Le sujet est de Bercher qui l'avait déjà soutenu en 1741. Souvent ainsi les candidats reprenaient une

argumentation déjà ancienne ; il leur arrivait même de faire défendre par d'autres un travail qu'ils avaient eux-mêmes composé.

Les thèses étaient d'ailleurs à cette époque une épreuve de dialectique beaucoup plus que de médecine, et prêtaient surtout, de la part de l'élève et des maîtres, à de beaux développements d'éloquence.

Elles étaient assez courtes : quatre, cinq ou six pages in-quarto seulement, mais on les soutenait pendant six heures, *a sexta ad meridiem*, et ce en latin. Elles sont généralement écrites dans une langue élégante, parfois même un peu emphatique, ce qui peut opposer à leur traduction quelque difficulté.

An melancholicis peregrinatio ? est assez typique comme morceau de rhétorique. Nous ne résistons point au plaisir d'en donner une analyse agrémentée de quelques extraits. Peut-être paraîtra-t-elle ici un hors d'œuvre, mais elle aura du moins le mérite de nous mettre en contact plus intime avec la mentalité des médecins de ce siècle du bel esprit, où le marivaudage dut franchir parfois le seuil même du foyer des professeurs. On citait dans ce temps-là Hippocrate, Pline, Celse ou Virgile aussi facilement que nous invoquons Koch ou M. Ehrlich, et l'âcreté des humeurs remplaçait agréablement dans les discours anticorps, Wassermann, alexine et autres antigènes.

Est-il bon de faire voyager les mélancoliques ?

Ce qu'on remarque d'abord en médecine pratique, c'est l'utilité de la médication par les contraires ;

cette méthode doit être également suivie pour l'hygiène ; et les mêmes régimes ne conviennent point aux divers malades ; ni le même climat, ni le même temps de sommeil ou de travail. Si la nature avait assigné à chaque homme un tempérament semblable, une seule règle de vie suffirait à tous, mais hélas, les uns sont bilieux, les autres pituiteux (1) ; ceux-ci sont sanguins, ceux-là mélancoliques.

Le médecin fera donc un usage intelligent des contraires, et comme un général utilise le terrain et renforce une garnison trop faible, il devra suppléer au tempérament, prescrivant un régime fortifiant pour les débilités, plus léger pour les pléthoriques, excitant pour les alanguis ; aux paresseux conseillant le mouvement, aux moroses, la gaieté, aux attristés, la distraction.

Ainsi doit-on permettre aux mélancoliques les voyages pour distraire et réjouir leur esprit, exercer leur corps et conjurer leur tristesse naturelle.

La pâleur livide de notre malade, son aspect triste, son front sévère, ses yeux hagards et presque farouches montrent assez clairement un esprit assombri.

---

1. Pituiteux. Corps où la pituite domine (*pituitosus*). Les corps pituiteux sont froids et mols. L'humeur pituiteuse cause les rhumes. Les pituiteux sont sérieux et propres à l'étude comme les bilieux à la guerre.

Pituite, l'une des quatre humeurs qui sont encloses dans le corps des animaux et qui constituent leur tempérament. La pituite est blanche et froide. La manne purge la pituite. Les médecins donnent plusieurs épithètes à la pituite, salée, gypseuse, etc..., suivant ses autres qualités. *Dictionnaire de Trévoux*, 1743.

Son état est causé par la fatigue de l'esprit, les soucis, les excès dans le travail ; le malade s'isole, mécontent de lui-même et des autres. *Hominum se eripit commercio in illorum societate solus, inter colloquentes silens, inter hilares tristis, inter ridentes severus,* il a une peur exagérée de la mort et de la maladie, *ægritudinis suasione ægrum, in ipsa sanitate non valentem. Omnia in se scrutatur, non timenda reformidat, levissima perhorrescit, quovis audito morbo se affectum existimat.* Il veut des remèdes et s'en rend malade, aussi devra-t-on surtout soigner en lui l'esprit, car l'esprit est vraiment le soleil du corps : *Mens in corpore quod sol in natura.* Le soleil est-il affaibli par l'hiver ou voilé de nuages, la nature entière s'attriste et meurt pour renaître à son retour, pareillement chez l'homme : *Mente studiis contractâ, aut tristitiæ nube obductâ languescit corpus, torpent omnes illius functiones.*

Vouloir soigner le corps en négligeant l'esprit serait rechercher les délices de l'été au sein même des rigueurs de l'hiver, on devra donc ramollir d'abord et détruire cette inflexibilité trop tenace de l'âme. Puis on songera aux soins du corps. Mais comme le retour du soleil et la culture appropriée du sol ne redonnent point de suite des fruits et des fleurs, de même après la guérison de l'esprit et la fuite des soucis, la santé du corps ne sera point immédiatement rendue.

Les médecins admettent, en effet, que le tempérament mélancolique est dû à une rigidité quasi-spas-

modique des fibres qui, restant comme immobiles, ne peuvent avoir sur les liquides aucune action. Cette tension trop forte les empêche de se resserrer, se relâcher leur est plus difficile encore, et pourtant cette alternative de mouvement est une oscillation si nécessaire à toutes les parties de notre corps que c'est peut-être le seul qui puisse déterminer l'exercice de ses fonctions. Et l'expérience appuie cette opinion. Les mélancoliques ne peuvent avoir une émotion vive sans en ressentir immédiatement de l'angoisse et de l'anxiété. La colère, en effet, détruit leur équilibre, étreint leur poitrine, et resserre étonnamment leur cœur. Leur face est pâle et les capillaires contractés, comme étranglés, arrêtent la circulation et refusent au sang tout passage. *Mortis imminet periculum. In tali partium solidarum statu quid de liquidis?* L'action des solides disparaissant, le mouvement des liquides est arrêté, ils ne s'atténuent plus, et ne se mêlant point l'un à l'autre, ils ne favorisent plus les sécrétions. Les éléments aqueux se séparent des plus épais, les abandonnent, s'enfuient seuls par les émonctoires, et la force manque pour éliminer les autres. Ainsi les humeurs vont s'épaississant de plus en plus, elles se figent, s'alourdissent au point de ne pouvoir plus franchir la barrière des capillaires. Il se produit alors des obstructions de toute sorte, de là d'innombrables maladies possibles et qu'il est plus facile au médecin de prévenir que d'arrêter.

Parmi les remèdes à ces maux, un exercice modéré s'impose ; par lui sans doute les organes sont douce-

ment agités, les humeurs se mêlent, se clarifient, leur circulation s'accélère et les vaisseaux consentent à s'ouvrir ; les sécrétions s'en trouvent aidées, la transpiration favorisée ; et voici qu'on a prévenu cette torpeur générale si préjudiciable à la santé. A tout cela, certes, les voyages vont aider puissamment, réformant également ce triste état dans le corps et dans l'esprit. Leur douceur, leur agrément sont tels qu'à leur seule description chacun éprouve comme une joie secrète et sent son cœur charmé. Quel homme, en effet, n'aime étonnamment les aspects changeants, divers et toujours joyeux de la campagne, la verdure des prairies, la diversité des fleurs, la vue des troupeaux et des récoltes, des vignes et leurs pampres ? Qui n'aime les forêts avec leur feuillage et leur concert de gazouillements d'oiseaux ?

Les charmes de la nature deviennent irrésistibles et le mélancolique s'améliore : *Cæteris se incipit immiscere, ferocitas commercio emollitur, asperitas habitu lenitur*. Les repas en commun et les propos après boire le dérident enfin, il prend goût au voyage, il oublie d'observer sa santé, ses craintes exagérées de la maladie s'évanouissent, *nec jam ipse idem est, olim ferox, nunc humanus, olim solitudinem appetens, nunc societatem, uni intentus nunc successione novitatum distractus, tristis denique nunc exhilaratus.*

Pour le corps, le voyage n'est pas moins sain. Quoi de plus utile pour lui que le grand air et le soleil ? Sa tête alors devient plus légère, son esprit

plus docile, ses sens s'aiguisent et il perçoit dans tout son être comme une sensation délicieuse de soulagement et de liberté. Ajoutez à cela les divers exercices auxquels il va se livrer : marche, course, équitation, etc... et qui, pris séparément, sont considérés déjà comme très utiles pour lui. Concluons donc que, parmi tout ce qui peut être utile à ces mélancoliques, rien n'est meilleur que le voyage et rien n'est plus efficace.

Ergo melancholicis peregrinatio.

La troisième thèse de Colombier et celle-ci entièrement de lui (*theseos autor*) est intitulée *An ut febribus intermittentibus ita in plerisque morbibus periodicis kinæ-kinæ usus ?*

Doit-on faire usage du quinquina dans certaines maladies périodiques comme dans les fièvres intermittentes?

Elle fut présidée le mardi 16 février 1768, par Auguste Lezurier, assisté de Paul-Gabriel Lepreux, Louis-Claude Guilbert, Bourru, Élie de la Poterie, Joseph Gardane, Louis Pathiot, et Jean-Claude Munier.

La fièvre intermittente présente à l'observateur des phénomènes bien singuliers. On la prendrait le plus souvent à son invasion pour une maladie pleine de dangers. Cependant, en quelques heures, elle diminue sensiblement et bientôt tous les symptômes se dissipent laissant presque le malade en son état naturel ; mais le serpent reste caché sous les fleurs et prêt à recommencer le combat. La première scène peut, en

effet, se répéter tôt ou tard, puis elle cessera comme auparavant pour reparaître encore plusieurs fois.

D'ailleurs, ne trouve-t-on pas, en plusieurs maladies, un genre tout semblable d'intermission? la migraine, l'otalgie, l'épilepsie, l'odontalgie, la fausse angine, le mal hystérique, les rhumatismes et la goutte, plusieurs écoulements contre nature et des douleurs dans différentes parties n'offrent-ils point aussi un caractère plus ou moins décidé d'intermittence? Ce sont bien, en effet, des maladies périodiques. Et l'on doit leur attribuer une cause matérielle qui, selon sa nature et son siège, possède la propriété de faire naître les accès.

Cette matière ne peut être qu'une substance hétérogène venue du dehors ou introduite dans le corps ou bien engendrée par l'altération des humeurs.

Si donc on suppose quelque analogie entre la cause des maladies périodiques et celle des affections intermittentes, l'action du quinquina sera semblable; il produira l'assimilation de l'hétérogène ou son expulsion au dehors, ou bien encore détruira son impression sur l'organisme. Mais si l'on admet, au contraire, que les causes soient différentes, l'effet ne sera pas moins analogue, car on a vu le quinquina juguler les paroxysmes sans en atteindre la cause. *Ergo ut in febribus intermittentibus ita in plerisque morbibus periodicis kinæ-kinæ usus.*

Nous devons ajouter que Colombier reconnut lui-même dans sa *Médecine Militaire* en 1778 que, « quelque spécieux que soient ces arguments, on

ne peut douter que dans un nombre de cas, les affinités entre les maladies périodiques et les fièvres intermittentes ne soient au moins très éloignées, et que le quinquina que j'ai tant célébré n'a pas à beaucoup près un effet aussi semblable dans l'une et l'autre maladie que celui que j'ai indiqué. On peut d'ailleurs s'en convaincre par le peu d'efficacité de ce remède dans les fièvres qui sont causées par quelque levain spécifique, tel que le vérolique et le scorbutique. »

Enfin, le 24 mars 1768, sous la présidence de Thomas d'Onglée, Colombier soutenait une dernière thèse dont il est également l'auteur *An pro multiplici cataractæ genere multiplex* εγχειρησις ?

Après ses thèses, Colombier s'installa à Paris. La clientèle lui sourit-elle ? J'en doute ; et c'est probablement pour la rendre moins récalcitrante qu'il tenta de créer avec Guilbert et Bourru un système de médecine à l'abonnement (1). Tous leurs collègues

---

1. Les prix de cet abonnement étaient de 12 livres par an pour un souscripteur, 18 livres à 2, 24 à 3, etc.

On distribua des prospectus. Le doyen de la Faculté alla trouver le lieutenant de police pour arrêter cette publicité.

Les promoteurs après quelque résistance désavouèrent leur entreprise : « Nous soussignés, autheurs et fauteurs du projet de l'abonnement économique en faveur des malades, déclarons n'avoir aucun dessein de mettre ce projet à exécution. Déclarons en conséquence et annulons par ce présent écrit toute opposition soit jurique soit sur le plumitif de monsieur le Doyen et promettons n'en faire aucune à l'exécution des décrets portés sur cet objet. Ce 29 octobre 1771. Signé Bourru, Guilbert, Colombier. »

Delaunay, *Le Monde médical Parisien au XVIIIe siècle. Commentaires de la Faculté*, t. XXIII, F° 407.

crièrent haro, et l'un des satiriques de la Faculté s'en fit l'écho dans un poème intituté *L'Art latrique* (1).

Ainsi l'on vit, épris d'un si beau zèle,
A leur devoir portant un cœur fidèle,
Trois des docteurs à peine hors du berceau,
Sur les santés chercher un droit nouveau.
Pour consoler la misère publique,
L'abonnement était économique.
Ils proposaient en publiant leur plan,
Des guérisseurs pour un écu par an.
De leur projet ce n'est là que l'écorce.
Aux abonnés en présentant l'amorce
De les traiter pour un prix aussi bas,
Pour les gagner, l'affiche n'omit pas,
Voulant d'abord capter leur confiance,
De célébrer leur longue expérience,
Leurs grands talents qu'eux-mêmes commentaient.
Eux seuls pourtant ignoraient qu'il mentaient.

Des trois ignorants visés dans ces vers, l'un (Bourru) devait être plus tard doyen de la Faculté et l'autre inspecteur général des hôpitaux.

Dans une autre circonstance, Colombier mêlé indirectement à la lutte de la Faculté contre la Société Royale de Médecine eut également maille à partir avec ses collègues. Il avait accepté de présider la thèse de pathologie de Fourcroy, membre de la Société royale et protégé de Vicq'd'Azyr : *De usu et abusu chimiæ in medicinâ.*

« L'impression était déjà faite, dit Delaunay, et les exemplaires distribués, quand plusieurs docteurs y

1. *L'Art latrique*, poème en quatre chants, deux L. H. B. L. J. Amiens et Paris, 1776. In-12, p. 35.

découvrirent des erreurs de doctrine, des injures à la Faculté et une affectation répréhensible à citer MM. Bucquet (de la Société Royale) et Navier, auteur d'une opinion contraire à celle de M. Majault, docteur régent et chimiste. Le 29 février 1780, la Faculté entendit un rapport de Descemet, Philip et Bacher sur cet écrit si séditieux, rejeta la thèse du bachelier et demanda à Colombier de lui désigner un autre sujet » (1). Il lui donna à resoutenir une de ses propresthèses. *An ut in febribus intermittentibus ita in plerisque morbibus periodicis salubris kinæ-kinæ usus ?*

---

1. *Le Monde Médical Parisien au XVIIIe siècle*, par P. Delaunay, 2e édition, Paris, 1906, p. 325.

CHAPITRE II

COLOMBIER HYGIÉNISTE MILITAIRE

La seconde phase de la vie de Colombier nous apparaît comme plus calme mais non moins laborieuse que les autres. Elle se passe, croyons-nous, presque entièrement à Paris. C'est pendant cette période qu'il coordonne ses idées et compose ses ouvrages d'hygiène et de médecine militaires, résultats de son expérience des hôpitaux et de sa vie de chirurgien-major.

« Il semble être, dit des Cilleuls, le premier savant qui ait défini les règles du casernement (1). Quarante ans après leur publication, ses livres étaient encore cités comme classique (2) ».

Dans le *Code de médecine militaire* de Colombier (1772) l'éditeur fit remarquer que les rares auteurs ayant écrit précédemment sur le même sujet « paraissent presque tous occupés d'une seule branche : les maladies des armées, qui est à la vérité une chose essentielle mais cependant insuffisante

---

1. *Un réformateur de l'hygiène militaire sous l'ancien régime : Jean Colombier, inspecteur général des hôpitaux*, 1736-1789.

In *La France médicale* du 10 novembre 1907, p. 409 à 411.

2. Revolat, *Nouvelle hygiène militaire*, an XII. — Lachise, *Essai sur l'hygiène militaire*, an XIII. — S.-F. Clement, *Essai sur l'hygiène militaire*, thèse de Strasbourg, 1813, p. 2. — Jourdan le Cointe, *La santé de mars*, 1790, p. 19. — Biron, *Journal de médecine militaire*, t. II, p. 68 et suiv., 1816.

puisqu'elle ne réunit pas tous les objets relatifs à la santé des gens de guerre ; il manquait donc un traité sur cette matière rassemblant tout ce qui concerne l'homme de guerre considéré dans l'état de santé ou de maladie... Le *Code de médecine militaire* qui paraît aujourd'hui remplit cet objet... on ne peut même contester que la première partie (Hygiène) appartienne entièrement à l'auteur ».

Colombier fut à cette époque chargé par les ministres de la Guerre et spécialement par le comte de Saint-Germain, de différents travaux sur l'hygiène et les hôpitaux de l'armée. Trois rapports conservés aux archives administratives du ministère de la Guerre sur des demandes qu'il fit de gratifications exceptionnelles nous renseignent quelque peu sur ses relations avec les ministres.

« Le sieur Colombier, dit l'un d'eux daté du 1er juin 1777, qui s'est rendu célèbre par des ouvrages distingués fut présenté à Monseigneur (le Comte de Saint-Germain) au mois de décembre 1775 comme le médecin le plus capable de remplir ses vues relativement aux hôpitaux. En conséquence, il traça le plan qui lui fut demandé et qu'il donna dans un prospectus honoré de l'approbation de Monseigneur qui le chargea d'en continuer le travail. Pour y satisfaire, le sieur Colombier s'empressa de fournir de nouveaux mémoires plus étendus et d'en dessiner l'exécution dans des ordonnances et des règlements qu'il adressa pour cet effet. C'est en considération de ce travail ainsi que des différents ouvrages qu'il a donnés sur

la médecine militaire que le sieur Colombier supplie Monseigneur de vouloir bien lui donner une marque de satisfaction qui lui serve de récompense en le décorant d'un brevet de médecin consultant des armées ou bien en lui accordant une gratification annuelle telle qu'il plaira à Monseigneur de la régler. »

Le ministre exauça la requête et décréta (: Bon pour 3.000 livres de gratification extraordinaire).

Un autre rapport nous apprend que plusieurs projets ou établissements de réformes émanant de Colombier eurent leur exécution sous les ordres de M. le marquis de Monteynard et de M. le maréchal Du Muy, « qu'après un travail de six mois il remplit les vues de M. le comte de Saint-Germain qui l'avait chargé de faire une législation complète sur les hôpitaux, que depuis il a continué de fournir toutes les instructions et mémoires qui lui ont été demandés par le ministre relativement à sa profession, qu'un zèle aussi soutenu, tant de veilles et le sacrifice d'une partie de sa fortune surtout pour l'impression qu'il a fait faire à ses frais de son dernier ouvrage sur la médecine militaire dont Monseigneur a bien voulu accepter la dédicace, ne lui ont procuré jusqu'à présent d'autre récompense qu'une gratification de 3.000 livres. Il supplie Monseigneur de lui en accorder la continuation jusqu'à ce qu'il soit employé de la manière la plus avantageuse au service du roi...

« Les motifs qui peuvent autoriser la réclamation du sieur Colombier portent spécialement sur le travail considérable dont il avait été chargé par

M. le comte de Saint-Germain, sur les ouvrages immenses qu'il a composés sur la santé des gens de guerre et sur l'utilité dont il peut être dans la suite...

»Le sieur Colombier paraît digne à tous égards d'être préféré pour les places relatives à sa profession qui viendront à vaquer dans le département de la Guerre.

» En conséquence, on propose à Monseigneur de lui accorder une gratification extraordinaire tant pour le récompenser pleinement du travail qu'il a fait pour M. le comte de Saint-Germain que pour l'aider dans l'impression de son dernier ouvrage et de lui destiner la première place vacante à sa convenance dans le département de la Guerre. »

Et derechef l'heureux solliciteur obtint 3.000 liv. de gratification extraordinaire.

Analysons maintenant ses ouvrages et ses idées sur l'hygiène et la médecine des armées.

Le premier comprend 5 volumes in-12 sous le titre de : *Code de Médecine Militaire pour le Service à Terre*, par M. Colombier, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Membre de celles de Douay et Rheims, ancien chirurgien-major du régiment du commissaire général-cavalerie. Ouvrage utile aux officiers, nécessaire aux médecins des armées et des hôpitaux militaires.

En trois parties : La première traite de *la santé des Gens de Guerre*, la seconde des *Hôpitaux Militaires*, et la troisième des *Maladies de Gens de Guerre*. (A Paris, chez J.-P. Costard, libraire, rue Jeanne-de-Beauvais, MDCCLXXII.)

Le second travail : *Préceptes sur la Santé des Gens de Guerre et Hygiène Militaire*, parut en 1775 en un volume in-8° et fut réimprimé en 1779 sous cet autre titre : *Avis aux Gens de Guerre et Préceptes sur leur santé*. Ouvrage aussi utile qu'intéressant à la fin duquel on a ajouté des conseils sur la manière de diriger les Gens de Mer, par M. ***, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Censeur Royal, etc... (A Paris, chez J.-F. Bastien, libraire, rue du Petit-Lion, faubourg Saint-Germain, MDCCLXXIX.)

L'auteur avait pour ce livre une prédilection marquée et « souvent, dit *la Biographie Universelle*, il se félicitait de l'avoir composé ». Vicq D'Azyr le considère comme son œuvre la plus originale. « Tout ce qui concerne le vêtement, le logement, la nourriture, le service et la discipline du soldat, tout ce qui est relatif à la santé de l'armée, à sa position, à ses casernements, l'administration des hôpitaux tout entière, sont les objets que l'auteur examine tour à tour et sur lesquels il ne laisse rien à désirer. »

Dans sa préface, il déplore la fréquence malheureuse des guerres, mais toute nation, même la plus sage et la plus paisible doit s'y préparer sinon pour attaquer, du moins pour se défendre. « Il était réservé au meilleur des Princes (Henri IV) de former le projet d'une concorde universelle entre les différents peuples de son continent, projet d'autant plus glorieux pour sa mémoire qu'étant né avec toutes les qualités qui font les héros, il préféra le bonheur

de son peuple au titre fastueux de conquérant, ce qui prouve qu'il fut véritablement grand, humain, juste et généreux ; nous retrouvons son image dans les restes précieux de son sang. »

Viennent ensuite quelques pages d'*Histoire de la Médecine militaire*, d'après Xénophon, sa *Cyropédie* et sa *Retraite des Dix-Mille*, Quintecurce, Pline, Appien, Hygin le Gromatique et Végèce.

Il donne ensuite le plan de son livre et nous le suivrons retrouvant chemin faisant ses principales idées non seulement sur l'hygiène militaire, mais encore sur l'hygiène infantile, car il étudie l'éducation physique dès la naissance en des pages où se révèle souvent l'inspiration de J.-J. Rousseau.

L'éducation des enfants de qualité est généralement très défectueuse ; leur délicatesse de tempérament, suite de dégénérescence de la race est « la cause de soins multipliés pour leur conservation dictés autant par la crainte que par la tendresse des parents et presque toujours guidés par les préjugés ».

L'enfant doit être nourri par sa mère, habiter une chambre aérée, point trop chaude ; il vivra le plus possible à la campagne,

Sa tête sera découverte : « Laissez-le veiller et dormir à sa guise, rien n'est plus mal imaginé que de le bercer, cet artifice ne sert qu'à amollir le corps. »

Plus tard, on l'habillera de vêtements amples et souples et non d'habits ferrés et baleinés qui sont un obstacle au développement et une cause de difformité.

On le nourrira non de bouillie, mais de panades, de gelées de gruau et d'autres choses de cette espèce.

Si sa constitution est très défectueuse et que ces moyens quoique excellents soient insuffisants, donnez-lui des bains froids ; ils sont préconisés par des peuples entiers comme le moyen le plus efficace contre la faiblesse de constitution et Virgile nous apprend que c'était avant la fondation de Rome un usage courant chez les Italiens.

Durum a stirpe genus. Natos ad flumina primum
Deferimus sævoque gelu duramus et undis.

« De plus, le chevalier de Pen nous est de même garant que dans le Nouveau-Monde ces bains sont connus comme un usage des plus utiles pour les petits enfants. « Je sais de toute science, dit-il, que les Indiens d'Amérique plongent leurs enfants dans les fleuves dès le moment qu'ils sont nés. »

Mackensie cependant recommande avec raison de ne pas commencer ces bains trop tôt mais quelques mois seulement après la naissance : « Si, dit-il, l'enfant sort du bain avec gaieté, c'est bon signe, et le bain lui convient ; mais s'il en sort tout frissonnant et pâle et qu'il demeure une partie de la journée dans cet état, il faut le laisser croître et prendre des forces avant d'essayer de nouveau de le plonger dans l'eau froide. »

Sorti des mains des femmes, notre futur soldat s'adonnera aux exercices du corps : « La danse, les armes, le cheval et la chasse sont les degrés auxquels on doit le conduire insensiblement, afin de l'accoutumer à supporter les injures de l'air et les travaux guerriers. »

L'homme de qualité devenu soldat se souviendra que le changement brusque de régime est une des causes principales du dérangement de la santé et qu'on doit se tenir en haleine entre chaque campagne. Mais hélas, bien peu consentent à observer ces préceptes. « Vous ne les verrez point continuer les exercices qui pourraient les entretenir dans un état de santé leur permettant de reprendre sans risques les travaux de la campagne suivante ; les soupers les plus délicats les occuperont, ils passeront les nuits dans les bras de la volupté, les matinées à dormir, les après-midi au spectacle ou en visites, traînés dans des chars bien commodes. Que doit-il en arriver ? Il n'est pas besoin de le dire. »

Le chapitre suivant traite des vêtements et de la nourriture du soldat ; on y trouve une étude et des conseils sur les diverses qualités d'eau potable. L'eau courante est la meilleure, on devra la puiser de préférence au milieu du lit de la rivière. Est-elle dormante et pas assez claire ? Elle sera battue et filtrée. On peut encore l'épurer par l'ébullition ou la cuisson avec un morceau de nitre et le procédé le meilleur, et qu'on devrait employer même avec de l'eau d'apparence irréprochable, est de l'aiguiser de vinaigre. Les Romains le faisaient. D'ailleurs, le vinaigre est « très sain, très utile dans tous les cas pour corriger le mauvais état des humeurs, il étanche facilement la soif et c'est un puissant anti-sceptique » (ici une note : anti-sceptique, qui s'oppose à la pourriture).

A propos de l'alimentation, la végétale est la meilleure

et la plus saine, le soldat en fait un grand usage parce que la modicité de son prix l'y contraint, mais on devrait toujours lui faire pratiquer par raison ce qu'il fait par nécessité à cet égard et, « l'on a point à craindre des végétaux la corruption qu'engendrent les viandes, ils apportent, au contraire, à la masse des humeurs un principe d'acessence d'autant plus utile que dans le soldat, elles sont communément dans une disposition putrescible ».

Les fèves, haricots, pois, lentilles, riz et surtout les pommes de terre feront le fond de sa nourriture.

Passant ensuite à l'hygiène morale, l'auteur réclame un aumônier dans chaque régiment, se plaignant que dans plusieurs « on s'en passe pendant la guerre quoique le roi entende qu'il y en ait.

»Au reste, le grand moyen, et celui sur lequel on doit le plus compter pour retenir les hommes dans le devoir, consiste à leur inspirer des principes et à leur faire contracter des habitudes et des pratiques religieuses.

»On peut voir à quel point la religion enflamme le courage des hommes dans la manière dont les Turcs combattent. Montecuculli nous donne une haute idée de leur bravoure. »

Ces sentiments cadraient assez avec ceux du comte de Saint-Germain, mais celui-ci préférait inculquer les bons principes aux militaires à coups de plat de sabre, préconisant les châtiments corporels dans l'armée.

Colombier ne paraît point se rallier à cette méthode.

Il veut, au contraire, qu'on relève l'honneur du soldat et qu'on change le mode de recrutement, qu'on cesse d'enrôler des quantités de libertins et de vagabonds ; « ce procédé néfaste est la cause du mépris et de l'espèce d'avilissement de l'état et fait que les gens du peuple et les paysans le craignent et que les bourgeois se croient déshonorés d'y voir leurs enfants.

» Qu'on cesse donc de mépriser le soldat, qu'on le traite bien, qu'on avance ceux qui le méritent, qu'on accorde des distinctions, des privilèges, des indemnités à ceux qui rentrent chez eux après avoir servi longtemps et honorablement, on trouvera plus d'hommes qu'on en voudra et on les choisira comme faisaient les Romains dans les plus beaux jours de la République. »

« Plutarque nous a conservé une belle réponse de l'Empereur Galba à ses soldats qui se flattaient de tirer de lui des présents en cherchant à l'épouvanter par leurs murmures : « J'ai coutume de choisir des soldats et non de les acheter ».

En attendant un changement de recrutement, il faut faire rendre à l'actuel ce qu'il peut donner, instruire les recruteurs, et ne choisir que des hommes sains et les examiner soigneusement à leur arrivée.

L'âge d'enrôlement sera de dix-huit à vingt-cinq ans. La difficulté de respirer, la toux habituelle, les ulcères, les coutumes écroueleuses, la mutilation des parties nobles, les hernies sont autant de vices qui rendent un homme incapable de servir et qu'un recruteur peut facilement reconnaître.

« Un punais, un homme dont les yeux sont larmoyants et fistuleux, à qui il manquera quelques doigts des pieds et des mains ; dont la maigreur sera extrême et qui aura le ventre élevé, sera impropre au service. »

On passe ensuite à l'étude des casernements. A cette époque les chambrées étaient sales, empuanties par les hommes et les aliments ; le même local, déjà beaucoup trop exigu servait de cuisine, de réfectoire, de chambre, etc.

« Le grand nombre de soldats qui habitent la même pièce, le feu de l'ordinaire, augmentent singulièrement la chaleur pendant le jour, et la nuit les soldats couchés deux à deux s'étouffent mutuellement. »

L'auteur demande qu'on dédouble les chambrées pour faire cesser cette grande accumulation d'hommes dans un espace étroit. Il réclame des chambres hautes et spacieuses, bien éclairées, bien aérées par de grandes fenêtres se correspondant. Le matin, on laissera les lits découverts, on balaiera et les fenêtres resteront ouvertes, elles seront munies de ventilateurs, mais on doit empêcher que les soldats « les laissent ouvertes pendant la nuit et veiller, jusqu'à un certain point, à ce qu'ils restent peu découverts dans leurs lits, car, les corps qui ont sué pendant la chaleur du jour sont encore dans la même disposition pendant la nuit et le serein vient arrêter la transpiration, ce qui cause des maladies inflammatoires ».

Il serait bon également que la cuisine fut faite

dans un local spécial par un cuisinier qui pût préparer convenablement les aliments et qu'il y eût enfin un réfectoire comme dans le régiment des Gardes.

S'il fait froid et humide, on brûlera dans les chambrées du vinaigre ou des baies de genièvre sur une pelle rougie.

« Je ne dois pas omettre que la fumée de tabac est très utile dans les chambrées et voit dans Delius (*Dissertatio de nonnullis ad dietam castrensem spectantibus*) que le meilleur remède contre l'humidité trop grande de l'air est la fumée de tabac, ses parties âcres mêlées à la salive et portées dans la masse du sang en augmentent le mouvement et conséquemment les sécrétions et les excrétions. »

Les casernes devraient être bâties de telle manière qu'il n'y ait que deux corps de logis parrallèles séparés par un espace large. « On aurait ainsi l'édifice le plus convenable et le plus sain parce que l'air viendrait de tous côtés et que les vents pourraient agir de manière que les vapeurs nuisibles, qui s'élèvent aux environs des bâtiments, fussent toujours entraînées. »

Viennent ensuite des considérations sur l'exercice, le service des routes avec les inconvénients de la poussière, les congés (qui ne doivent pas être trop longs, car on y perd l'esprit militaire), et enfin, les hôpitaux. Nous compléterons ici les prescriptions de ce chapitre par celles des chapitres analogues du *Code de médecine militaire*.

Le personnel de ces hôpitaux devrait être composé

de garçons chirurgiens éclairés et consciencieux dont le devoir consisterait à s'enquérir toutes les heures du pouls, des évacuations, des accidents graves et de la température.

Colombier demande, pour les médecins militaires, la création d'écoles de santé spéciales.

Dans l'hôpital, les chambres doivent être suffisamment hautes et spacieuses, ouvertes en hiver de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et du lever au coucher du soleil en été, il y aura dans chaque salle une cheminée, parce que le tuyau sert de ventilateur et que la vapeur des poêles est nuisible.

Dans les salles bien tenues, on doit veiller d'abord à la propreté. Pour cela, on lavera les salles tous les jours, on les aura bâties légèrement en pente, afin que l'eau ne séjourne pas sous les lits.

On surveillera aussi la séparation nécessaire des malades attaqués d'affections différentes. Pour ce qui regarde les galeux, les vénériens, les blessés, les convalescents, l'ordre est assez exactement suivi, mais il ne l'est pas aussi scrupuleusement pour deux hommes attaqués l'un d'une maladie grave et l'autre d'une plus légère, mis dans un même lit.

« Il est assez dur déjà de se trouver dans le cas d'y faire coucher deux hommes malades qui s'incommodent mutuellement sans y joindre encore l'inconvénient que je viens d'énoncer. »

L'arrangement des lits ne doit pas être négligé, ils sont trop rapprochés ; il faut maintenir entre chacun d'eux un espace de quatre pieds au moins.

On devrait supprimer les matelas et couvertures de laine qui sont difficilement nettoyables et « comme les miasmes s'y attachent facilement, ils ne tardent pas à devenir *le magasin des atomes perfides qui propagent les maladies* ».

Au lieu de matelas, on emploiera des paillasses et les couvertures de laines seront remplacées par de la toile piquée avec un peu de crin et enveloppée d'un étui gris de même nature.

On enlèvera rapidement les morts pour ne point incommoder les malades ni les attrister.

Il faut aussi enlever sur-le-champ, aérer et nettoyer le lit où un malade vient de mourir. « Il est certains cas surtout où cette précaution est très importante, tels que ceux où un homme est mort d'une fièvre putride, maligne, exanthémateuse, variolique, de pneumonie, scorbut, etc. On néglige en général ce moyen qui doit être mis en vigueur. »

On prendra garde, enfin, de ne point incommoder les malades avec l'odeur des déjections de leurs voisins.

On passe, au chapitre suivant, à l'étude des campements. Les troupes doivent camper autant que possible au lieu de loger chez l'habitant ; cette mesure prévient tous les excès regrettables de débauche et d'ivrognerie dont les conséquences sont les rixes, les maladies vénériennes, etc., le terrain du camp doit être sec, élevé, et de toutes parts accessible à l'air.

Puis l'auteur donne « l'histoire » des différents théâtres où se portent ordinairement nos armes. « Rien n'est plus important, dit-il en sa préface, à

propos de ce chapitre, pour la conservation de la santé des gens de guerre, que de connaître le climat, le sol, les eaux, les mœurs, les usages, les productions et les dangers du pays où on les transporte, et il est nécessaire d'y observer un régime et une discipline propres à écarter les dangers qui doivent résulter de ces différences. »

Les suites de la guerre pour le militaire et le citoyen qui sont également victimes de ce fléau sont l'objet d'un chapitre spécial. On donne les précautions à prendre pour l'ensevelissement des morts après les batailles afin d'éviter les épidémies, et des conseils aux soldats cantonnés dans un pays pour en tirer le meilleur parti en faisant le moins de dommages possibles. Il examine les diverses provisions de bouche que peuvent emporter les soldats.

Le livre se termine par un chapitre de conseils aux gens de mer.

Le dernier ouvrage d'hygiène de Colombier en sept fort volumes in-octavo est intitulé : *Médecine militaire ou Traité des maladies tant internes qu'externes auxquelles les militaires sont exposés dans leurs différentes fonctions de paix ou de guerre.* Par ordre du gouvernement. (Paris, de l'imprimerie Caillaux, rue Saint-Séverin, vis-à-vis de l'église, 1778).

On y retrouve le « prospectus » sur les hôpitaux que le comte de Saint-Germain demandait à l'auteur en décembre 1775. Ce livre est le développement des deux premiers, il est parfois même quelque peu long et touffu.

On doit à Colombier quelques autres réformes avantageuses. *La Biographie Universelle* nous apprend qu'alors en campagne « on plaçait les malades dans des salles où la contagion en moissonnait le plus grand nombre, il les mit sous les tentes et la plupart furent conservés. Il fit construire pour le transport des blessés un chariot plus commode que ceux dont on se servait avant lui.

« Les courroies du havresac passaient d'un côté à l'autre de la poitrine et la gênaient assez dans ses mouvements pour produire des maux très graves ; il indiqua une autre manière de les porter qui eut un grand succès. »

Nous avons relevé parmi les idées d'hygiène militaire de Colombier celles qui nous ont semblé les plus intéressantes ou curieuses ; si l'on considère par exemple la tenue des casernes et de leurs chambrées à l'époque où parurent ses livres, on verra que l'hygiène militaire était bien peu avancée et que beaucoup de notions, courantes aujourd'hui, qu'on retrouve dans *l'Avis au gens de guerre* étaient alors complètement neuves. Leur influence se fit sentir sous les ministères du marquis de Monteynard, du maréchal Du Muy et surtout du comte de Saint-Germain.

CHAPITRE III

I. — LES HOPITAUX A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

II. — COLOMBIER DIRECTEUR DE L'HOPITAL DES ENFANTS VÉNÉRIENS DE VAUGIRARD.

III. — INSTRUCTION SUR LA MANIÈRE DE GOUVERNER LES INSENSÉS.

IV. — L'INSPECTION GÉNÉRALE DES HOPITAUX

Nous arrivons maintenant à la phase la plus active de la vie de Colombier.

« En 1780, sous le ministère de Necker, dit Clavareau (1), on sentit la nécessité de porter sur les hôpitaux une attention particulière » et certes ils en avaient besoin si nous en croyons ces documents.

La salle des vénériens de Bicêtre « était noire et tapissée de toutes espèces de malpropretés ; les croisées étaient clouées et ne donnaient jamais passage à l'air pur, parce qu'elles se fussent brisées en les ouvrant; beaucoup étaient murées, ce qui avait transformé des salles de malades en cachots de criminels. Le carreau ne se voyait plus tant il était couvert d'ordures; les paillasses étaient remplies de paille qui n'avait pas été remplacée depuis plusieurs années; les draps, les couvertures étaient des lambeaux et tout leur tissu se trouvait imprégné des matières excrémentielles des malades et du pus qu'avaient fourni leurs ulcères ; les traversins n'étaient point couverts de toile et la tête des malades de ce temps reposait sur un coutil souillé des émanations

---

1. Clavareau, *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris*, an XIII, p. 49.

sales et putrides de ceux qui les avaient précédés pendant plusieurs années » (1).

Mercier (2) raconte que Mme Necker, entrant dans cette salle, vit « six malheureux couchés dans un lit, stagnant dans leurs excréments qui communiquaient bientôt leurs principes de mort. Il y avait une salle affreuse où cinq ou six cents hommes mêlés ensemble s'infectaient mutuellement de leurs haleines et de leurs vices, où le désespoir sourd aigrissait sans cesse les caractères furieux. On n'y pouvait entrer pour porter des aliments que la baïonnette au bout du fusil ».

Michelet nous assure qu'à cette époque on fustigeait encore les vénériens. « Croirait-on qu'on exerçait à Bicêtre les vieilles ordonnances barbares qui prescrivaient de faire précéder tout traitement vénérien d'une flagellation? Le célèbre Cullerier l'a affirmé à un de mes amis (3). »

« Au millieu de toutes les misères humaines rasremblées, nous dit Turgot (4), les ministres destinés à les secourir se promènent d'un air inattentif et distrait, ils vont machinalement et sans intérêt distribuer de malade en malade des aliments et des remèdes prescrits quelquefois avec une négligence

1. J.-M. Cullerier, *Notes historiques sur les hôpitaux établis à Paris pour traiter la maladie vénérienne*, par le chirurgien en chef de l'hôpital des vénériens. Paris, an XI.

2. Mercier, *Tableau de Paris*.

3. Michelet, *Histoire de la Révolution*, t. I, p. 154.

4. *Encyclopedie ou Dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers*, par une Société de Gens de Lettres, 1749-1777, article *Fondation* par Turgot.

meurtrière ; leur âme se prête à des conversations indifférentes et peut-être aux idées les plus gaies et les plus folles. La variété, l'envie, la haine, toutes les passions règnent là comme ailleurs, s'occupent de leur objet, le poursuivent et les gémissements, les cris aigus de la douleur ne les détournent pas davantage que le murmure d'un ruisseau n'interromprait une conversation animée. On a peine à la concevoir, on a vu le même lit être à la fois le lit de la mort et de la débauche. »

Enfin, pour d'Alembert (1), « l'Hôtel-Dieu est le plus étendu, le plus effrayant des hôpitaux ; qu'on se représente une longue enfilade de salles continguës où l'on rassemble des malades de toute espèce, où l'on en entasse souvent trois, quatre, cinq et six dans le même lit, les vivants à côté des moribonds et des morts ; l'air infecté des exhalaisons de cette multitude de corps mal sains, portant des uns aux autres les germes pestilentiels de leurs infirmités, et le spectacle de l'agonie et de la douleur de tous côtés offert et reçu, voilà l'Hôtel-Dieu ».

Tel est le tableau le plus sombre qu'on puisse donner des hôpitaux à la fin du XVIIIe siècle. Il ne faudrait cependant pas les juger uniquement par ces documents et cet état déplorable n'était point la règle. Il serait facile d'ailleurs d'en donner la contrepartie et M. Léon Lallemand, dans *l'Histoire de la Charité*, le fait remarquer très justement. Le couchage

1. *Encyclopédie*, article, Hôtel-Dieu.

à deux, par exemple, n'était pratiqué vers 1780 que dans le cas d'excès de nombre de malades et dans les rapports de Colombier, qui était pourtant assez strict au sujet de l'hygiène, on ne voit point d'exemples aussi noirs ; si l'on trouve quelques hôpitaux mal gérés, la plupart sont presque toujours assez bien tenus et par des religieuses dévouées,

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux qu'ils laissaient cependant à désirer sur certains côtés ; aussi Necker fonda-t-il pour les surveiller un département particulier comprenant Antoine Chaumont de la Milière pour la partie administrative, et Colombier assisté de Doublet et Thouret pour la partie médicale. La création de ce bureau était un nouveau gage à l'esprit de centralisation gouvernementale qui se faisait alors sentir, et un nouvel essai de mainmise du pouvoir central sur les administrations charitables locales.

La philanthropie était alors à l'ordre du jour. A la même époque, le lieutenant de police Lenoir fondait un hospice d'enfants vénériens à Vaugirard, et confiait à Colombier le soin de l'aménager et de le diriger.

En 1784 Colombier fut encore chargé, sur la demande du gouvernement, de rédiger en collaboration avec Doublet une instruction sur la manière de gouverner les insensés. Nous aurons donc à considérer Colombier sous trois aspects différents dans cette dernière phase de sa vie : comme organisateur d'hôpital, comme psychiâtre, enfin comme inspecteur général des hôpitaux.

II

En 1785 parurent dans *le Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie,* une série d'articles sur *l'Institution des hospices des Enfants-Trouvés atteints de la maladie vénérienne faite à Paris en 1780,* ils en attribuent tout le mérite au lieutenant général de police Lenoir, avec un exclusivisme dont il faudra peut-être un peu rabattre. « L'expérience, dit le premier article qui parut en mars, avait démontré que tous les enfants qui naissaient avec la maladie vénérienne périssaient sous peu de temps, et que si quelques-uns échappaient à la mort, ils traînaient une vie misérable et languissante et ordinairement ne s'étendant pas jusqu'à l'âge de la puberté. Le gouvernement, touché du sort de ces innocentes victimes, avait essayé à différentes reprises de remédier à un mal si contraire à la population.

« M. Lenoir, conseiller d'État, lieutenant général de police, et l'un des chefs de l'administration des hôpitaux s'occupèrent des expériences. Après avoir pris les renseignements les plus exacts sur les essais qui avaient été faits, après s'être assurés des causes qui avaient empêché ces essais d'être satisfaisants, ce magistrat, d'après l'avis des gens éclairés, a ordonné qu'on essayât de guérir les enfants nouveau-nés par une méthode aussi simple que naturelle, qui consiste à traiter les enfants au moyen de leur mère ou de

leur nourrice. Elle fut éprouvée en 1780 avec le plus grand avantage, dans un lieu assez vaste pour qu'on y pût faire un nombre suffisant d'expériences.

« M. Lenoir conserva le local qui avait servi pour l'essai et l'ayant fait disposer de manière à remplir ses vues, on fut bientôt en état de réunir dans cette maison un assez grand nombre de malades. On recevait dans cet hôpital :

1° Les femmes grosses attaquées du mal vénérien, assez avancées dans leur grossesse pour accoucher avant deux mois ;

2° Des femmes nourrices également infectées et allaitant leurs enfants ;

3° Tous les enfants trouvés atteints du même mal.

L'organisation de l'hôpital est très satisfaisante ; toutes les malades sont couchées seules, les enfants ont chacun un berceau garni de deux paillassons, d'un oreiller rempli de paille d'avoine, d'une couverture, etc.

On nettoie souvent les berceaux, on les parfume ; un enfant salit huit à dix couches par jour, et on fournit pour chacun d'eux deux brassières et trois chemises par semaine. Chaque nourrice a son petit ménage composé d'une écuelle d'étain, d'une assiette et une saucière du même métal, etc.

Voici quelques extraits du règlement :

Lever à 5 h. 1/2 en été, 7 heures en hiver. Prière, soins de propreté, balayage, aération.

Déjeuner à 6 h. 1/2 en été et 7 h. 1/2 en hiver.

Dîner à 11 heures précises, goûter à 4 heures, souper à 7 heures.

Prière du soir à 8 h. 1/2. Après quoi les femmes grosses se coucheront dans l'espace d'un quart d'heure.

On laissera la nuit un reverbère allumé.

« L'espace entre le déjeuner et le dîner, le goûter et le souper sera divisé de manière qu'il y ait après chaque repas une heure de récréation. Le reste sera employé au travail pour les femmes grosses qui ne seront pas malades. Ce travail sera analogue aux besoins de la maison, on pourra les occuper à coudre et à tricoter. On ne contraindra aucune d'elles, mais on les engagera par une récompense pécuniaire qui sera proportionnelle à l'ouvrage qu'elles feront et sera toujours le cinquième du produit de la main-d'œuvre. »

On voit qu'ici les malades sont quelque peu mieux traitées qu'à Bicêtre et que nous sommes loin de la flagellation avant le mercure.

La friction est ici la base du traitement et c'est déjà un progrès très sensible.

On frictionne la mère et la nourrice avec un gros d'onguent mercuriel double pour commencer ; on augmente ensuite la dose et on y met des intervalles proportionnés à l'effet qui en résulte. On surveille le résultat chez les enfants en se souvenant qu'ils sont très sensibles au mercure.

Le traitement est complété par des bains.

La boisson ordinaire est de l'eau de riz, on en

donne aussi aux enfants ; on touche chaque jour une ou deux fois leurs aphtes au sublimé ; on bassine leurs paupières enflammées à l'eau d'orge.

« Le cas le plus embarrassant et le plus grave est celui dans lequel les enfants ne peuvent plus prendre le mamelon parce que les aphtes leur rendent la succion trop douloureuse. On essaie alors de les nourrir au lait de vache, on leur donne de l'eau de riz et on les expose à des vapeurs de mercure revivifié de cinabre. On dirige cette vapeur de plus ou moins loin vers les malades et l'on a soin de ne pas le fatiguer. Lorsque la respiration devient trop fréquente, on les éloigne et on les porte dans un lieu où ils puissent respirer un air libre et frais. »

Cet établissement était le premier essai d'hôpital spécial dans ce genre et on voit qu'il était très bien tenu, mais ce que *le Journal de Médecine* oublie de nous dire, c'est qu'il fut l'œuvre de Colombier qui l'aménagea complètement et dirigea toutes les expériences.

Pour le remercier, on affecta d'ailleurs de féliciter devant lui ceux qui n'avaient eu d'autre mérite que de suivre ses ordres, puis on lui enleva la direction de son hôpital.

On trouve aux Archives Nationales (série F. 15, liasse 245) un assez long rapport où il se plaint de cet état de choses et demande à rester directeur. Peut-être trouvera-t-on qu'il y parle un peu trop complaisamment de lui-même, mais on conçoit aisément qu'après la peine considérable qu'il avait prise pour

mener à bien cette œuvre, il ait trouvé mauvais que non seulement on lui en retirât le mérite, mais qu'on s'exposât encore à la ruiner complètement en la livrant à des mains inhabiles ; c'est là ce qui l'attristait le plus, et à bon droit. Voici son plaidoyer *pro domo :*

« L'hospice de Vaugirard n'avait d'abord été établi que pour faire un essai de traitement pour les enfants nouveau-nés attaqués du mal vénérien.

» M. Lenoir avait chargé un maître serrurier machiniste des arrangements intérieurs, lequel, pour préparer cet essai, avait commencé par une dépense de plus de 40.000 livres, tant en bâtiments inutiles qu'en meubles, et monté une maison de 5 officiers environ et 30 domestiques.

» Les choses en étaient à ce point depuis environ deux mois sans malades, sans plan quelconque ni d'institution, ni de traitement ; M. Lenoir me chargea de voir comme il faudrait s'y prendre. Je me transportai sur les lieux, je vis un établissement informe et ruineux et le changeai entièrement ; je réduisis le nombre des employés et serviteurs ; enfin je formai le plan de traitement, je fis le réglement qu'on suit à présent, je fixai la dépense et la nourriture de sorte que je suis parvenu à établir les journées à 20 sols, tous frais faits, quoique nous payions les entrées du bois et du vin.

« Pour assurer l'exécution de ce plan, j'ai fait, depuis juillet dernier jusqu'en janvier, une visite par jour dans cet hospice et par mes soins, tant en qualité de

médecin que celle d'administrateur sous M. Lenoir, je suis parvenu à sauver un très grand nombre d'enfants, chose inouïe jusqu'à ce jour.

» A l'époque de janvier, sûr de mes procédés, j'ai proposé M. Doublet pour me remplacer en qualité de médecin et j'ai continué les fonctions d'administrateur et d'inspecteur avec un succès qui chaque jour est devenu plus certain et l'assurance, d'après le règlement imprimé qui fixait mes fonctions, de n'être pas troublé dans mes opérations.

» Au milieu de ces travaux aussi pénibles que dispendieux auxquels je me suis livré avec zèle et principalement par attachement pour M. Lenoir, je me suis vu enlever dans les écrits publics la première gloire à laquelle un homme de mon état doit aspirer, celle d'avoir commencé l'essai et d'y avoir réussi ; on a préféré (et M. Lenoir l'a souffert) l'attribuer au sieur Faguier ci-devant gagnant maîtrise de Bicêtre qui n'a suivi que mes ordres, et tandis que j'allais faire ma visite tous les jours, n'en faisait qu'une par semaine et avec moi.

» J'ai fait sans murmurer ce sacrifice pour le bien, et je n'ai pas même réclamé envers M. Lenoir, je me suis seulement persuadé qu'il était mal instruit de mes peines et de la chose.

» Cet établissement étant devenu à charge à M. Lenoir il a cherché le moyen de le faire subsister soit au dépens du roi, soit en le confiant aux administrateurs des hôpitaux ; il sait combien j'ai pris de peine pour arranger cette affaire avec M. Necker et même avec

M. Doutremont stipulant pour son administration et l'espoir que nous avions de la voir terminée incessamment quand M. Necker s'est retiré.

» Depuis le temps, M. Lenoir a formé un plan dont il ne m'a fait part que depuis deux jours. Ce plan consiste à former une administration composée de deux membres de celle de l'Hôtel-Dieu et de deux de celle de l'Hôpital Général, à laquelle il présidera.

» Au moyen de cette administration l'Hôtel-Dieu entrera dans le tiers de la dépense et l'hôpital général dans les deux autres.

» Je ne dois plus faire que les fonctions d'inspecteur général et cette administration aura le droit de nommer à toutes les places, de tout diriger; elle doit même commencer par réformer les gens qui lui déplairont et nommément le médecin que M. Necker et moi avions placé. Du moins M. Lenoir le suppose et nous promet des efforts pour le faire conserver. Quoique cet arrangement soit mortifiant pour moi, soit parce que M. Lenoir paraît vouloir m'évincer, soit parce que l'on ne manquerait pas de prendre acte de ce changement, je ne considère pas ce qui m'est personnel dans ce moment.

» J'ai su depuis près d'un an m'occuper de cet hospice avec tout le zèle et le désintéressement possibles; quoiqu'il m'ait coûté cher, j'ai su écouter sans réplique des éloges donnés en ma présence aux personnes qui ne suivaient que mon plan et mes ordres, auxquels M. Lenoir attribuait la gloire du succès des traitements. J'ai su enfin porter ce respectable

magistrat à m'accorder sinon ses bontés, du moins l'estime que j'ai méritée par mes travaux; peut-être aurais-je dû m'attendre à quelque chose de mieux, mais j'ai porté dans cette opération comme dans toutes celles dont j'ai été chargé le même esprit. je laisse donc à l'écart ce qui me concerne et ne parlerai plus que de la chose elle-même dans les changements projetés.

» Il est douteux que M. Lenoir réussisse à réunir les administrations comme il en a dessein et qu'il puisse déterminer du moins l'Hôtel-Dieu à entrer dans la dépense du tiers.

» Le point capital est le succès du traitement; vient ensuite celui de la dépense.

» Le premier objet dépend de l'union la plus parfaite entre les gens de l'art, de leur expérience et surtout du pouvoir qu'ils ont de modifier, augmenter, changer tant le régime que les remèdes, de prendre sur les malades des partis que la circonstance fait varier continuellement et enfin du zèle combiné de chacun des coopérateurs. Je ne puis me dissimuler que cette union, ce zèle, c'est de moi qu'ils viennent, personne dans cette maison ne voit que par mes yeux et chaque jour j'y remets l'ordre, la discipline et je rétablis le courage des officiers de santé et des employés, car l'espèce de malades est extrêmement difficile à conduire, il faut employer tour à tour la douceur, la complaisance, la vigueur, la fermeté et le tout à son point, sans cela tout est perdu, on peut le demander à ceux qui vivent dans la maison.

» Si je ne remplis donc que le rôle d'inspecteur général, le fil est rompu dès ce moment : ne pouvant plus ordonner directement, je n'aurai plus la même influence et je suis sûr qne l'administration n'y suppléera point. Le second objet qui concerne la dépense va peut-être tripler sur-le-champ : 1° Parce que j'ai su n'employer que le monde qui est nécessaire et que je veille journellement sur les consommations comme je le fais sur le service ; 2° Parce qu'on mettra bientôt cette maison sur le pied de celle de l'Hôpital Général et de l'Hôtel-Dieu et alors on verra les mêmes déprédations, les mêmes négligences.

» Si ces observations sont justes, comme je le pense il paraît nécessaire que je conserve la même influence que j'ai eue jusqu'à présent et que la chose subsiste comme elle est pour l'intérieur. Il pourrait pourtant se faire que ce fût ma personne qui déplût dans cette administration et que je fusse un obstacle aux arrangements projetés. Cela serait sans contredit râcheux et je ne l'avais point mérité ; reste à savoir si le gouvernement ou un administrateur comme M. Lenoir doivent souffrir que, par ces considérations, j'éprouve une injustice criante et que le bien ne se fasse pas.

» Il me semble au contraire qu'en suivant même le projet de l'administration combinée il est facile de me conserver l'influence nécessaire (c'était autrefois l'avis de M. Lenoir). Rien n'empêche que je ne sois membre de cette administration, chargé comme à présent de surveiller le service et la police pour en rendre compte à ladite administration qui, d'ailleurs,

aurait la manutention des fonds et réglerait d'après mon rapport ce qu'il y aurait à faire. »

Les sollicitations de Colombier ne furent point écoutées et l'Hôpital des Enfants-Vénériens fut uni en septembre 1781, à l'Hospice des Enfants-Trouvés, dépendance de l'Hôpital Général ; ce dernier reçut en compensation les revenus de l'hôpital Saint-Jacques. Ensuite intervint un nouveau projet qui devait réunir sous une commune égide les vénériens de Bicêtre et les enfants gâtés.

Dès 1782, Colombier avait proposé de soigner dans le couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques 1.600 vénériens avec les 62.000 livres que coûtaient par an les 660 malades de Bicêtre. Ce projet resta à l'étude jusqu'en 1785, et au mois d'août de cette même époque parut l'édit de création d'un nouvel hospice de vénériens (1). On devait les construire sur les plans de Saint-Far, architecte des hôpitaux, et Colombier devait en être directeur. Les malades de Bicêtre n'auraient certes pas eu à se plaindre du changement mais après les premiers travaux de transfert de l'hôpital les fonds se trouvèrent épuisés, les intrigues se mirent de la partie et le projet fut abandonné, en sorte que l'Hôpital des Vénériens ne fut ouvert qu'en 1792 au faubourg Saint-Jacques.

Pendant ce temps, les finances de l'Hôpital des Enfants-Gâtés n'avaient pas précisément prospéré : Près de 500.000 livres dépensées en huit ans, dit un

1. On retrouve cet édit à la Bibliothèque Nationale, F. 21.212, n° 39.

manuscrit attribué à Doublet, n'ont sauvé que 371 enfants et de ce nombre, la moitié, les deux tiers peut-être n'atteindront jamais l'âge où la société pourrait espérer d'eux quelques services ; c'est donc sur un tiers, sur ce faible résidu que se trouve concentrée toute la dépense, que dis-je ? pour le conserver il aura fallu doubler encore cette dépense ! Et alors, quels hommes la société aura-t-elle acquis à grands frais ? On en peut juger par la race immorale et abâtardie qui sort des hôpitaux (1). »

---

1. Cité par L. Lambeau, *Histoire des communes annexées à Paris en 1859, publiées sous les auspices du Conseil général*. Vaugirard, Paris, E. Leroux, 1912, in-4o.

III

En 1785, Colombier fit paraître en collaboration avec Doublet, à la sollicitation du gouvernement, une instruction sur les asiles d'aliénés. Il en écrivit l'introduction et la première partie qui traite de l'organisation des bâtiments, du régime des malades et du personnel ; Doublet rédigea la partie thérapeutique.

Cette instruction, dit Gérando (1), traça pour la première fois les règles du traitement des aliénés dans les asiles. C'était le début en France d'un mouvement d'opinion pour l'amélioration du sort des fous, mouvement dont Howard avait été le promoteur en Angleterre.

Les aliénés, à cette époque, étaient souvent très maltraités, on les recevait à Paris, à l'Hôtel-Dieu, dans les maisons de force et spécialement à Bicêtre et à la Salpêtrière. « A Bicêtre, ils habitaient des loges fétides à contre-bas du sol où la lumière n'entrait que par la porte ; il y en avait deux par loge. Le cinquième d'entre eux étaient presque nus. Le gouverneur de l'établissement, rapporte Mirabeau en 1787, et les 12 garçons chargés de la surveillance, les montrent pour 6 liards comme des bêtes curieuses. La même exhibition avait lieu à la Salpêtrière (2). »

1. De Gérando. *De la bienfaisance publique*, Paris, 1839, t. IV, p. 406 et 407.
2. Camille Bloch, *l'Assistance et l'État*, p. 86.

L'Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asyles qui leur sont destinés, parut à Paris à l'Imprimerie Royale, en 44 pages in-4°, les 19 premières sont de Colombier.

L'introduction fait observer que les asiles d'aliénés sont rares. Il existe à peine quatre ou cinq lieux destinés ou préparés pour traiter les insensés et ces asiles, à l'exception peut-être d'un seul manquent des choses les plus nécessaires au traitement et sont très mal disposés pour le rendre utile. On y suit une méthode routinière et presque unique dont le succès est souvent nul à raison des variétés de genres et d'espèces de folie ; enfin on n'en trouvera qu'un seul où malgré plusieurs défauts essentiels les cures sont un peu soutenues, mais le nombre des fous qu'on y traite est très restreint. Des milliers d'insensés sont au contraire enfermés dans les maisons de force sans qu'on songe seulement à leur administrer le moindre remède.

Le demi-insensé est confondu avec celui qui l'est tout à fait, le furibond avec le fou tranquille, enfin, à moins que la nature ne vienne à leur secours en les guérissant. « le terme de leurs maux est celui de leurs jours », et malheureusement jusque-là la maladie n'a fait que s'accroître au lieu de diminuer.

Tel est l'état des pauvres insensés : « Le cri de l'humanité s'est fait entendre en leur faveur et déjà un grand nombre d'asyles se préparent pour leur soulagement par l'établissement d'un département

uniquement destiné pour eux dans chaque dépôt de mendicité, et l'on se propose d'y traiter indistinctement tous les genres de folie ».

Pour obtenir des succès suivis, il faut non seulement profiter des lumières acquises, mais encore se prémunir contre les abus et préjugés actuels, disposer les lieux nouveaux en conséquence de ces projets et surtout donner aux anciens bâtiments un exemple dont ils puissent profiter.

C'est dans cette intention que le gouvernement a ordonné la publicité de cette instruction qui est divisée en deux parties ; l'une a pour objet la nécessité de suivre à l'égard des soins et du placement des insensés un plan différent de celui adopté, et l'autre qui trace la marche générale du traitement qu'il faut administrer dans les diverses sortes de folies.

La première partie concerne la manière de placer, garder, diriger les insensés.

« Les fous errants ne sont pas toujours arrêtés parce qu'on manque de lieux pour les placer ou parce que les communautés chargées de payer les frais de capture et ceux de la pension du fou ne se pressent pas d'avertir la partie publique ou même éludent de le faire. On pourra éviter ces deux inconvénients en désignant des dépôts et quelques hôpitaux dans chaque généralité pour recevoir les insensés.

» Pour arrêter ces malheureux, on devra prendre quelques ménagements, car les surprises effrayantes et les menaces sont souvent pernicieuses et aggravent singulièrement leur état, surtout lorsqu'on les arrête

dans les intervalles lucides. Si les liens sont quelquefois nécessaires, il faudrait du moins leur ôter ce qu'ils ont de cruel et d'humiliant, mais les mauvais traitements et principalement les coups doivent être regardés comme des attentats dignes d'une punition exemplaire. »

Vient ensuite l'étude de la disposition des bâtiments. Les uns seront destinés aux fous en traitement, les autres à ceux qui n'y sont pas soumis.

Il faut que les salles soient très aérées et éloignées du feu; que chaque malade couche seul et qu'il y ait dans le voisinage un lieu destiné aux bains. On ne devra pas désespérer du succès du traitement, puisque l'expérience démontre qu'il arrive souvent des révolutions heureuses dans ces individus qui reviennent entièrement à la raison au moment où on s'y attend le moins.

Les personnes chargées du soin de ces malades doivent être choisies avec un soin tout particulier, puisque leurs fonctions exigent en même temps une grande force de corps, de l'humanité, de la présence d'esprit et de l'adresse, qualités difficiles à réunir, encore plus à conserver longtemps dans un emploi aussi essentiel.

Il faut qu'il règne dans tout l'asile un air pur et que l'eau y soit salubre.

On pratiquera des promenades qui procureront aux malades la douceur et la liberté de respirer un air libre » car quelque insensé qu'ils soient, la plupart de ces infortunés ont l'intelligence de leur captivité et le sentiment des douceurs qu'on leur procure ». Ces

promenades doivent être ombragées pour éviter qu'ils ne s'exposent au soleil, car l'insolation prolongée cause à tout le monde des vertiges et produisit plus d'une fois l'aliénation. « Ainsi les habitants d'Abdère furent frappés de folie pour avoir assisté, pendant l'ardeur du soleil, à la représentation de *l'Andromède* d'Euripide ; telle fut aussi, suivant quelques historiens, l'origine de la maladie de Charles VI, roi de France. »

Le département sera divisé en plusieurs corps de logis ayant chacun leur cour.

Chaque loge aura son lit composé d'une couchette solide scellée dans le mur ; d'une paillasse remplie de paille d'avoine ; d'un traversin de même qualité et d'une couverture ; on attachera au lit quelques anneaux de fer en cas de besoin.

« A l'égard des latrines, outre celles qu'il faut placer dans chaque cellule, il y en aura dans le milieu de chaque face du carré qui seront disposées de manière que les insensés ne puissent s'y jeter ni s'y blesser ; une pompe voisine servira à les laver autant de fois que cela sera nécessaire et on fera régner dans celles des loges ou cellules un conduit qui, au moyen de l'eau qu'on y fera couler, entraînera toujours les immondices. »

Ce genre de construction, aussi salubre qu'on peut le désirer, isole chaque insensé et procure en même temps tout le moyen d'entretenir la plus grande propreté et de baigner ceux auxquels ce genre de remède est prescrit.

L'asile sera divisé comme il suit; il y aura un département ou corps de logis pour les imbéciles; un second pour les fous violents; un troisième pour les fous tranquilles et un quatrième pour ceux qui auront des intervalles lucides d'une certaine durée et qui paraissent dans le chemin de la guérison.

« Cette dernière précaution semble d'autant plus nécessaire qu'on ne peut se dissimuler que des cerveaux à moitié tournés et des convalescents douteux ne soient infiniment susceptibles des impressions de manie dont ils ont les exemples perpétuels sous les yeux. »

Le régime des insensés a été jusqu'à présent absolument négligé quoi qu'on connaisse depuis longtemps combien la nourriture influe sur le moral. « Le Brahmane qui ne vit que de lait et de végétaux a horreur du sang et ses mœurs sont très douces; le sauvage, chasseur et anthropophage aime le carnage et toutes ses actions sont barbares. Certaines plantes sont frénétiques ,d'autres plongent dans l'imbécilité. Les Orientaux, avec l'opium et d'autres plantes dont parle Kaempfer, se procurent à volonté des délires furieux ou des extases délicieuses; enfin les ivrognes et les crapuleux tombent souvent dans des manies épileptiques; n'en doit-on pas conclure qu'un régime délayant, tempérant, fondant, produirait un effet contraire à celui des substances âcres, stimulantes, chaudes et vireuses? et qu'en conséquence il faut les interdire aux insensés.

» La boisson habituelle sera une décoction d'orge

édulcorée avec la réglisse et acidulée avec la crème de tartre ; si l'on permet quelquefois du vin, ce ne peut être que par exception, mais l'eau-de-vie étant infiniment pernicieuse, on n'en souffrira jamais dans les départements. »

On ne donnera de la viande que deux fois par semaine, dans tous les autres cas la nourriture sera composée de légumes cuits à l'eau et au beurre tels que les carottes, les concombres, l'oseille, la chicorée, les fèves et les lentilles ; on observera cependant de ne pas donner deux fois par jour des légumes farineux.

Ceux qui refuseront tout aliment solide auront une pinte de lait. D'ailleurs, le médecin ou le chirurgien fixera chaque jour les doses et les qualités des aliments ci-dessus.

« Le vêtement des insensés est sans doute plus difficile à régler que leur nourriture, parce que ces malheureux les déchirent et que d'un autre côté la plupart ne veulent pas les garder sur eux. C'est probablement pour cette raison qu'on a négligé cette partie essentielle du régime dans les maisons de force où certains fous sont presque nus, et les autres couverts seulement de quelques haillons. »

On leur donnera une chemise blanche tous les huit jours, les hommes et les femmes auront une robe longue fermée par en bas ; et les uns et les autres une camisole nouée par derrière avec des rubans de fil, un pantalon large, dans le genre de celui des matelots et un bonnet d'homme.

Ces vêtements seront de toile de treillis doublée en hiver et non doublée en été. Leurs bas seront de fil d'étoupe et leurs chaussures des sandales.

Les insensés retenus dans leur case auront au lieu d'un pantalon une demi-jupe de toile comme celle des brasseurs et des boulangers. Ce genre d'habillement infiniment plus difficile à ôter que les autres peut convenir à tous les insensés, et avec une surveillance appropriée on ne craindra pas qu'ils l'ôtent mal à propos ou qu'ils le déchirent.

Les insensés auront la tête rasée, car sans cette précaution la vermine les gagne.

On les placera suivant leur état de santé et suivant les vues qu'on aura sur leur traitement présent ou futur.

On formera d'abord une classe d'imbéciles sans aucun espoir de guérison, ils seront relégués dans un département particulier, n'admettant que les soins généraux que l'humanité prescrit et dont on a parlé ci-dessus.

On préparera les autres au traitement par divers procédés, et principalement par des bains plus ou moins répétés.

Les officiers de santé feront une visite journalière pour prescrire le régime et les médicaments.

S'il est nécessaire que les surveillants et les serviteurs destinés aux salles de malades actuellement traités soient vigilants, sages, doux et fermes, ces qualités ne sont pas moins essentielles chez ceux qui gardent et soignent les insensés dans les maisons

de force. Les liens qu'on est obligé de mettre en usage exigent autant d'adresse que de prudence ; les coups doivent être proscrits et punis sévèrement.

Nous passerons très rapidement sur la seconde partie de ce travail qui est due à Doublet et relative au traitement. La thérapeutique est appropriée aux quatre classes de maladies qui affectent l'esprit.

La frénésie se traite par des boissons abondantes, froides, délayantes et antiphlogistiques, de grandes saignées et des sangsues à l'anus si « le malade est soumis aux hémorroïdes ».

Pour la manie, saignées encore mais moins abondantes : bains, douches, purgatifs, ellébore, isolement.

La mélancolie est due, le plus souvent, à une fibre grêle, des nerfs trop mobiles ; l'oisiveté, une vie molle, les méditations métaphysiques, des chagrins profonds dévorés par un long silence, peuvent aussi l'engendrer. Contre elle, on usera de la saignée, mais moins copieuse que précédemment, on purgera toujours, mais quelque temps seulement après la saignée, car la cause matérielle contre laquelle tous les coups doivent être dirigés est une humeur tenace, poisseuse, qui engorge les viscères et tapisse le canal intestinal.

« L'imbécillité », enfin, est la moins grave des affections de l'esprit, mais la plus difficile à guérir. Si on soupçonne qu'elle est due à un virus répercuté, « il n'est rien de meilleur que d'inoculer la gale

et ce moyen pourrait être tenté chez tous les imbéciles ».

Nous devons aussi à Colombier une *Description des épidémies qui ont régné depuis quelques années dans la généralité de Paris, avec la topographie des paroisses qui en ont été affligées, précédée d'une instruction sur la manière de traiter et de prévenir ces maladies dans les campagnes*, Paris, 1783. Le 2e Cahier est de Paris 1784.

Enfin, en 1785, il fit paraître une *Instruction sur la rage publiée sous les ordres de M. l'Intendant de la généralité de Paris pour être distribuée dans les différentes paroisses de cette généralité*, Paris 1785 *et Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, octobre 1785.

Il y donne d'abord les symptômes de la rage chez le chien, la mise en observation de cet animal, puis passe au traitement du malade.

Dans un premier pansement on débride en étoile toute la circonférence de la plaie avec un bistouri, on lave à l'eau de savon, puis on tamponne avec de la charpie sèche.

Le second jour on cautérise avec « une sonde de bois trempée dans une phiole de beurre d'antimoine tombé en déliquescence » puis on applique un vésicatoire. On saigne, et on purge si le malade est pléthorique ; on fait prendre une infusion de feuilles de sureau avec « 12 gouttes d'alcali volatil fluor » Bains tièdes d'une heure, le matin à jeun, frictions mercurielles, lavements d'eau simple deux fois par jour

avec deux à trois onces d'oxymel ; alimentation légère et douce.

Si le traitement n'est pas commencé dès le début de la maladie, on augmentera les doses des médicaments, la durée des bains et on donnera de l'opium.

IV

Nous avons vu avec Clavareau qu'en 1780 le gouvernement sentit la nécessité de s'occuper des hôpitaux ; cet auteur nous définit ainsi le rôle de l'inspecteur général des hôpitaux : « Un commissaire général fut chargé de répandre par toute la France et d étendre uniformément sur tous les établissements de malades les bienfaits de plusieurs découvertes qui, depuis quelque temps, avaient donné les moyens de procurer la salubrité, le meilleur et le plus prompt des curatifs. La mesure que prit le gouvernement était peut-être la seule qui pût atteindre le but que l'on se proposait. Le commissaire ou inspecteur général, doué de toutes les qualités que requérait cette importante fonction, portait la lumière jusque dans les plus petits détails de toutes les maisons de secours, recherchait et indiquait la source des abus de toute espèce, éclairait à cet égard la bienfaisance du gouvernement et provoquait toutes les mesures de réforme et d'amélioration. Le régime intérieur des hôpitaux et la salubrité tant intérieure qu'extérieure des bâtiments étaient soumis à son inspection... Enfin il était l'œil par lequel le gouvernement apercevait le mal à réparer et le bien à faire. Aussi, de cette époque, datent un grand nombre d'améliorations importantes. Dès lors furent conçus ces plans utiles dont notre gouvernement a su apprécier le mérite.

Colombier devait voyager dans toute la France pour inspecter les hôpitaux et prisons ; ses rapports nous montrent son activité et la clarté de son esprit ; ils sont en même temps, par la compétence et l'impartialité de leur auteur, des documents très précieux sur l'histoire des hôpitaux avant la Révolution. Malheureusement, ces pièces ne nous ont été conservées qu'en nombre assez restreint ; quelques-unes sont aux Archives Nationales dans la Série F[15] ; les autres, quand elles n'ont pas été détruites par la Révolution, sont éparpillées dans différentes villes de province et par conséquent assez difficiles à découvrir. C'est ainsi qu'on en trouve aux Archives de la Marne, sur Châlons et Saint-Menehould ; à celles de la Somme, sur Abbeville, Amiens, Soissons ; nous avons pu en consulter à Alençon, sur Alençon même, Lisieux, Séez, Falaise et Mortagne.

Ces rapports nous donnent en même temps quelques repères sur les voyages de leur auteur : nous savons ainsi qu'il alla deux fois au moins à Lyon, dont une fois en 1783.

En juin 1784, il se rendait en Normandie et de là en Picardie.

De passage à Chartres, en janvier 1785 il gagne l'Auvergne, par Clermont-Ferrand, et le Languedoc, où nous le retrouvons à Carcassonne, Castelnaudary, Narbonne, Béziers, Pézenas, Montpellier, Nîmes, etc. Le 3 octobre de la même année, il visitait l'hôpital de Langres.

En 1786 il passait à Châlons et Chevreuse, à Sainte-

Menehould en 1787 et à La Flèche, en Anjou, en 1788.

On peut se faire une idée du nombre d'hôpitaux qu'il dut visiter par cette lettre que lui écrivait M. d'Ormesson, conseiller d'État ayant le département des travaux de la charité, pour lui demander d'aller à Lyon ; il ajoutait : « Vous aurez soin de visiter les hôpitaux, prisons et dépôts qui se trouveront sur votre route et notamment ceux d'Orléans, Montargis, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Dijon, Auxerre, Joigny, Troyes, afin d'examiner tout ce qui concerne ces établissements, de donner votre avis sur ce qu'il convient de faire pour leur amélioration et de m'en rendre compte (1). »

Colombier semble avoir eu une facilité d'assimilation considérable ; Bertholon, avocat de Lyon, écrit aux administrateurs de la charité de cette même ville (2), qu'il a été frappé de la promptitude et de la facilité avec laquelle il réfute chaque article d'un procès-verbal qui paraissait ne contenir que des faits sans réplique. « Il est on ne peut mieux au fait de toute l'affaire, et il a fait dresser un plan de l'état actuel des bâtiments de l'hôpital où il a marqué toutes les nouvelles constructions et les changements dans le plus grand détail. »

Ses rapports sont toujours très clairs, ils comptent cinq ou six pages en moyenne et sont accompagnés d'un plan de l'hôpital fait souvent de mémoire (3), ils

1. *Archives de la Charité ou Aumône générale de Lyon*, E. 127.
2. *Idem*, E. 124.
3. Lettre de Colombier à l'intendant d'Alençon pour lui envoyer

commencent par un historique de l'hôpital puis indiquent la composition du bureau d'administration; l'inspecteur examine ensuite la gestion de ce bureau, note les revenus, les dépenses, l'excédent assez fréquent de ces dernières ;il considère la tenue des salles, leur salubrité, le nombre des employés, celui des malades, leur nourriture, le service médical, l'état de la lingerie et de la pharmacie.

Il termine ensuite, sous le titre « observations », par une vue d'ensemble et énumère les réformes qui lui semblent nécessaires.

Il veut qu'on fasse dans chaque hôpital un règlement pour ne rien laisser au hasard ou à l'arbitraire. Il insiste sur l'exactitude des visites des officiers de santé qui, à Nîmes, Montpellier, Narbonne, Épernay, etc., ne venaient pas régulièrement ; il demande qu'on les paie et qu'ils fassent une contre-visite tous les jours.

Le régime des malades devrait être marqué en quantité et qualité sur le cahier de visite et non laissé à l'initiative des religieuses ; à Montpellier, il voudrait qu'un élève en chirurgie fût présent à la distribution des repas pour revoir les malades avant de leur laisser livrer les aliments ; en sorte que s'il s'en trouvait un qui eût la fièvre ou des accidents, on lui retranchât sa nourriture. Cette réforme fut d'ailleurs mal vue par les sœurs de cette ville, qui se prétendaient aussi instruites que les élèves en chirurgie.

---

ses rapports sur les hôpitaux de la généralité (*Archives de l'Orne*, C. 274).

Il faut également veiller à ce que les religieuses soient exactes à suivre les ordonnances (Alençon, Montpellier).

Il surveille l'ordre et la propreté des salles et rend en général hommage aux sœurs. « Quant à la tenue (de l'hôpital), on ne peut que louer les sœurs de charité », dit-il à propos de Montpellier. Ce n'est guère qu'à Séez qu'il trouve un exemple du contraire. « Il est impossible de ne pas blâmer l'administration qui ne veille ni sur la manière dont les malades sont nourris et soignés, ni sur la gestion des biens ni sur le degré de déprédations intérieures que ne peuvent qu'augmenter la cupidité des sœurs et le peu de zèle qu'elles ont pour les malades. » D'ailleurs il ajoute à ce propos que « dans le nombre d'hôpitaux qu'il a visités, il n'en a point trouvé où le service soit aussi négligé et le bureau aussi peu soigneux. »

On fera régulièrement des inventaires de la pharmacie et de la lingerie de chaque établissement.

On veillera à l'aération des salles ; à Carcassonne par exemple « elles sont belles, mais il y manque des courants d'air, on pense qu'il faudrait agrandir les croisées surtout du côté où elles sont trop petites et les faire correspondre avec celles du côté opposé ».

Les malades doivent être couchés seuls ; à l'Hôpital des Incurables de Clermont-Ferrand, qui est pourtant bien tenu il y a 55 lits et 69 malades. Le même fait se retrouve à l'Hôtel-Dieu de Montpellier qui a cependant un excellent renom. Si toutefois le nombre de

patients est trop élevé, on se servira de lits à cloisons. L'inspecteur demande à l'Hôtel-Dieu d'Alençon « de distinguer un local pour les petites véroles, comme cela se fait déjà dans plusieurs hôpitaux. » Dans le même établissement, il souhaiterait « une séparation exacte qui empêchât absolument la communication des sexes ; on y désirerait une entrée pour chaque sexe, surtout à raison des soldats qui sont dans la salle des hommes et qui pour entrer et sortir traversent celle des femmes ». Chaque salle devrait avoir en outre une division pour les blessés.

Il y aura une cour ou terrasse pour les convalescents et une autre pour les convalescentes (Béziers, Alençon). On devrait aussi s'inquiéter de ce que les soldats n'encombrent pas les lits destinés aux pauvres ; ainsi pour 50.000 habitants, l'Hôtel-Dieu de Nîmes n'a que 75 lits dont 20 sont pris par les soldats. Il demande que, pour la même raison, on construise une salle militaire à Alençon.

Le 27 septembre 1788, de passage à La Flèche, Colombier considérant « la grande insuffisance des salles actuelles, et l'état dangereux des bâtiments des religieuses », préconise le transfert de l'Hôtel-Dieu à l'hôpital Saint-François, et requiert les administrateurs de prendre « à ce sujet les délibérations nécessaires » (1).

Au point de vue financier, les hôpitaux devront

1. Arch. Nat., F[15], 228[2]. — Cf. de Montzey, *Histoire de La Flèche et de ses seigneurs*. Le Mans et Paris, 1877, in-8°, t. III, p. 354.

cesser de faire des emprunts viagers ; si parfois le procédé réussit comme à Montpellier, il grève le plus souvent le budget et fait naître des déficits considérables. On fera rentrer soigneusement les revenus. Les administrateurs rendront leurs comptes tous les ans (à Sainte-Menehould le dernier datait de douze ans). Qu'ils ne fassent point d'adjudication de baux à huis clos ; qu'ils cessent de faire des baux emphytéotiques et surtout ne s'en adjugent point à eux-mêmes à des prix naturellement très doux, comme cela se passait encore à Sainte-Menehould.

Les hôpitaux riches emploieront leurs revenus, celui de Castelnaudary, par exemple, a hérité de 400.000 livres de l'évêque de Saint-Papoul, et il a 13.000 livres d'excédent de recettes. Qu'il construise un établissement de 40 lits pour les fous et les folles et un autre de 10 pour les femmes en couches.

Mais le cas des hôpitaux trop riches est bien rare ; celui de Carcassonne (Hôpital Général) est plus fréquent de beaucoup ; il a 18.760 livres d'excédent de dépenses. « On est effrayé au premier coup d'œil, dit à ce propos Colombier, en voyant l'état ci-dessus, mais l'administration qui avoue que son trésorier est en avance de 15.000 livres est tranquille.

» Elle se fonde sans doute sur la Providence.

» Doit-on rester en sécurité sur cette administration ? On ne le croit pas. On voit d'abord qu'elle a perdu plusieurs revenus sur lesquels elle avait monté sa dépense : savoir... ci : 20.009 livres.

» Comment les hôpitaux pourraient-ils se soute-

nir avec ces pertes ? Serait-ce par des emprunts viagers? ce serait le moyen de les ruiner plus tôt ; serait-ce par l'expectative de dons ? Ils peuvent manquer et on ne peut raisonnablement espérer qu'ils soient égaux en valeur à l'excédent de dépenses.

» Dans une circonstance aussi fâcheuse, on pense qu'il n'y a d'autre ressource que dans des réformes et des secours ; mais avant d'y procéder il serait très utile d'avoir des détails circonstanciés :

» 1° Sur toutes les consommations ;

» 2° Sur le nombre des pauvres malades ;

» 3° Sur le prix de toutes les denrées consommées ;

» 4° Sur les dépenses particulières.

» Et enfin, comme un compte rendu est ce qui doit le mieux instruire, il conviendrait de demander celui de 1785.

» On a l'honneur de proposer à M. de la Millière d'écrire à l'intendant de Montpellier pour lui demander les renseignements susdits. »

L'inspecteur entre quand il le faut dans les plus petits détails ; à Mortagne, le prix des trousseaux et layettes d'enfants trouvés est exorbitant : 49 liv. 2 s. pour la première année ! On le réduira à 18 livres. A l'Hôtel-Dieu de Carcassonne, on achète le pain chez le boulanger, on fait la lessive au dehors, la viande est presque toujours du mouton, toutes dépenses évidemment réductibles.

Colombier ne s'occupait pas d'ailleurs uniquement des établissements qu'il avait visités ; revenu à Paris, il examinait la gestion d'autres hôpitaux. Ainsi, à la

suite d'un envoi de comptes de l'Hôtel-Dieu de Marseille, il demande le 27 mai 1786 :

1° L'état des immeubles, leur désignation nominative avec leur produit.

2° Le nombre et l'espèce de malades et d'enfants qui sont à la charge de l'établissement tant dans son enceinte qu'au dehors ;

3° Le plan des bâtiments et des salles de malades ;

4° Le régime des malades ;

5° Le nombre et l'espèce d'employés avec leur traitement ;

6° Un relevé détaillé de chaque espèce de consommation, le nombre des lits et de fournitures, ainsi que l'état du linge et de l'ameublement ; et des explications détaillées sur quelques objets de recettes, comme le bénéfice sur la vente du bois de chauffage des navires, etc.

On voit avec quelle conscience et quel soin il remplissait ses fonctions.

Il recevait des réponses souvent d'une longueur excessive et très obscures ; il les résumait clairement, il débrouillait les comptes, découvrait que Castelnaudary dissimulait une partie de ses revenus et que Pont-Saint-Esprit n'était pas de bonne foi.

Il devait en outre s'occuper d'une quantité de petites choses, de réclamations personnelles ; de quémandeurs comme ce sieur La Brousse qui, s'étant vu refuser je ne sais quelle gratification, protestait qu'il n'avait dû « qu'à son génie et à ses succès constants son titre honorable de professeur royal de

chirurgie à Narbonne pour la partie des accouchements et qui ne lui avait valu que d'imbécilles rivaux ». Il ajoutait que M. de Barthez, chancelier de l'Université de Montpellier l'avait distingué, lui La Brousse, « dès sa première jeunesse comme un homme rare, non seulement en sa qualité de chirurgien-accoucheur, mais parce qu'il l'avait vu doué des plus grandes lumières anatomiques et curatives ».

On voit que Colombier avait parfois à résoudre des questions délicates au cours de ses inspections ! Aussi n'était-il pas toujours reçu avec plaisir par les administrateurs, ceux-ci se prétendant souvent affranchis de tout contrôle royal.

C'est ce qu'à Chartres, on ne manquait point de lui faire remarquer poliment. A Béziers, les sœurs s'effarouchent : « Un homme au couvent, ma sœur ! » Et comme la pharmacie, la cuisine, la lingerie, en un mot tous les accessoires sont dans l'intérieur de la clôture, ce n'est qu'avec peine que M. l'inspecteur des hôpitaux y pénètre à l'aide de M. le procureur du Roi. Le pis est que la pharmacie n'était pas en règle.

A Castelnaudary, l'hôpital prétend n'être point astreint à la visite, ainsi qu'il appert de ses lettres patentes de 1738. Colombier demande à ce propos qu'à chaque nouvel avènement, ces lettres soient renouvelées et qu'on y supprime de semblables clauses.

Parfois il était obligé de requérir la force publique. A Lyon, par exemple, il eut des difficultés considérables avec les administrateurs de la Charité ; il essaya de la douceur, puis fut obligé de recourir à la

manière forte. Au début, tout alla bien, J.-B.-M. Ravier, avocat-recteur, retraçait à l'abbé de Castellan, comte de Lyon, l'impression favorable produite sur l'esprit des administrateurs par le langage conciliant et l'attitude bienveillante de M. Colombier (1).

M. d'Ormesson écrivait de son côté à M. de Flesselles, intendant de Lyon : « Les premiers succès de M. Colombier et la prudence avec laquelle il s'est comporté envers les administrateurs de ces hôpitaux ne me laissent aucune inquiétude sur la mission qu'il va consommer sous vos ordres. Je l'ai chargé de vous remettre un double de son instruction et de vouloir bien lui procurer les secours nécessaires en cas de résistance des administrateurs desdits hôpitaux (1) ».

Malgré de si beaux débuts, les choses s'envenimèrent. Les finances hospitalières de Lyon étaient fort obérées et une ordonnance de Louis XVI dut intervenir : « Le Roi... après avoir pris une connaissance approfondie de la situation des hôpitaux de la ville de Lyon et des avances qui avaient été faites par le trésorier de la somme de 1.200.000 livres et de celles faites par le trésorier de l'hôpital de la Charité de 800.000 livres, jugea qu'il était indispensable de pourvoir promptement auxdites avances et de procurer à ces hôpitaux les moyens de s'acquitter envers lesdits trésoriers ».

Colombier eut ordre de venir, avec ses secrétaires,

---

1. *Archives de la Charité ou Aumône générale de Lyon*. E. 127.
2. *Idem*.

compulser les registres de comptabilité. Les administrateurs considérèrent cette enquête comme une injure personnelle et opposèrent une résistance passive. L'inspecteur dut réclamer l'aide de la force publique; il procéda de son chef à des modifications architectùrales, fit évacuer les malades du Bicêtre; les administrateurs l'accusèrent, bien entendu, d'inhumanité envers les pauvres et de mépris à leur propre égard et prétendirent qu'il s'était permis d'accuser le bureau d'exagération et de faux exposés (1).

Nous passerons condamnation faute de plus ample informé, cette histoire étant fort embrouillée (2).

Même par correspondance, Colombier froissa aussi quelques susceptibilités : à Pont-Saint-Esprit, l'intendant de Montpellier communiqua inconsidérément le rapport en entier à l'administration et celle-ci voyant qu'on y mettait en doute l'exactitude de ses comptes protesta en ces termes : « Les personnes qui composent cette assemblée ne sont pas des hommes à qui des remarques légères et peu approfondies puissent enlever l'honneur d'un trait de plume. Nous osons prier, en finissant, M. l'Inspecteur, de qui nous honorons d'ailleurs les lumières, de bien vouloir peser cette réflexion que nous devons au sentiment de notre conscience. » Au reste, ils proclament qu'ils se dis-

---

1. *Archives de la Charité ou Aumône générale de Lyon*. E. 122.

2. Nous n'avons sur ce sujet comme références que quelques notes de J. Drivon sur *les Anciens hôpitaux de Lyon* (*Lyon médical*, 1910, t. II, p. 468), et l'inventaire des *Archives de la Charité ou Aumône générale de Lyon*, par Fortuné Rolle, où la plupart des pièces sont notées sans date.

culperont immédiatement et Colombier, qui les attend, fait remarquer le 15 avail 1786 que « les administrateurs qui étaient si piqués et qui promettaient de se disculper n'ont point encore envoyé depuis quatre mois leur justification ».

Carcassonne, au contraire, reconnaît son déficit ; il approche de 20.000 livres pour 1784 et sera plus criant encore en 1785, « C'est un vuide considérable et l'Administration cherche souvent le moyen d'y remédier. »

Les réponses aux rapports se faisaient attendre parfois fort longtemps : ainsi le 22 juillet 1787, Colombier « supplie M. de La Millière de vouloir bien écrire à M. d'Orfeuil qu'il y a au moins dix-sept mois qu'on lui a adressé les divers rapports concernant Sainte-Menehould, Vitry-le-François, Éperney, Langres et Chaumont sans avoir eu aucune réponse » (1).

L'Inspecteur était encore appelé à trancher les conflits entre les administrations des divers hôpitaux d'une même ville. A Châlons-sur-Marne on discutait depuis des années la réunion de l'hôpital Saint-Maur et de l'Hôtel-Dieu ; l'indispensable Colombier fut délégué. « Sa présence, écrit l'intendant à M. de la Millière, a fait disparaître toutes les difficultés qui s'étaient élevées depuis si longtemps et qui semblaient devoir être interminables. Cet inspecteur général a eu le secret de rapprocher les esprits même les plus éloignés sur ce point et les a amenés à consentir à la

1. Archives nationales, série F 15, 227.

réunion de cet hôpital à l'Hôtel-Dieu de cette même ville (1). »

Parfois même les intendants le réclamaient ; celui de Paris demande, en mars 1786, à M. de la Millière qu'on délègue l'inspecteur à l'hôpital de Chevreuse qui a refusé de recevoir un soldat du régiment d'Aquitaine, malgré les ordres du ministère de la Guerre. Cet hôpital, dit l'intendant est fondé depuis très longtemps, a 5.216 livres 16 deniers de revenus et entretient à peine deux lits pour les malades.

Colombier était consulté pour le plan des hôpitaux nouveaux ; il dirigea l'aménagement de l'hôpital Necker (2). Il secondait d'ailleurs Mme Necker dans ses œuvres de charité. « Aidée des conseils de M. Colombier, dit Clavareau, cette vertueuse dame ne marqua son séjour à Paris que par les actes de la bienfaisance la mieux entendue (3). »

Une des questions les plus importantes qu'il ait eue à aborder à ce propos fut celle de la reconstruction de l'Hôtel-Dieu. En 1777 il avait déjà donné un plan de reconstruction de cet hôpital (4). Le 21 février 1781 il est appelé comme représentant du Gouvernement aux délibérations de MM. du Bureau de l'Hôtel-Dieu sur cette affaire. Le 7 mars, M. Necker leur écrit : « M. Colombier doit vous présenter de ma part, Messieurs, des plans et projets sur la restauration de

1. Archives de la Marne, C. 1944.
2. Gervais, *Histoire de l'hôpital Necker*. Paris, 1885, in-4°, p. 10.
3. Clavareau, *Mémoire sur les hôpitaux civils de Paris*, p. 131.
4. Bloch, *l'Assistance et l'État*.

l'Hôtel-Dieu ; je ne doute pas de l'empressement avec lequel vous recevrés ce nouveau bienfait de Sa Majesté Je vous prie de vouloir bien vous assembler extraordinairement le plus tôt possible pour examiner et discuter avec M. Colombier les moyens qui sont proposés afin qu'il puisse me rendre compte de vos observations et qu'à la première assemblée du bureau général cet objet soit rapporté et approuvé définitivement. J'ai l'honneur d'être parfaitement... (1). »

Il y avait eu déjà plusieurs échanges de vues entre Colombier et l'inspecteur des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, Bonnot. Celui-ci lui avait apporté le 23 février à 7 heures du matin le plan général de l'Hôtel-Dieu et de ses environs. « M. Colombier, après l'avoir examiné pendant l'espace de deux heures et demie environ, me dit que le plan qu'il avait fait était conforme en mesure pour tâcher de mettre les malades seuls à seuls dans un lit et de diviser toutes les femmes d'un côté et les hommes de l'autre sans communication. » (Délibération du 28 février.) Le 6 mars, nouvelle entrevue entre Saint-Phar, l'architecte de Colombier, et le sieur Bonnot. Le 10 mars, Colombier présente son projet qui consiste à « établir dans la maison le nombre d'environ 2.500 lits de deux pieds et demy pour coucher chaque malade seul et celui d'environ 500 lits doubles à cloison de quatre pieds et demy pour les convalescents, les femmes

---

1. *Collection des documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, publiée par M. Brièle, t. II, Paris, 1883.

grosses et ceux dont le nombre dans les situations particulières excéderait celui des lits simples destinés à chaque salle. Qu'à cet effet, la partie de l'Hôtel-Dieu sur la rive droite de la rivière serait destinée exclusivement aux femmes et la rive gauche aux hommes ».

Le directeur de l'Hôtel-Dieu devra prendre toutes les précautions possibles « pour que le principe constitutif de l'établissement, d'y recevoir et d'y placer tout malade jugé tel, ne puisse jamais souffrir aucune atteinte ».

On construira « une salle spéciale de 10 à 12 lits à l'effet d'y placer les personnes d'un rang plus relevé et une crèche pour les enfants à la mamelle et du premier âge, soit mâles, soit femelles ».

Puis l'inspecteur demande qu'on place au rez-de-chaussée les blessés, qu'on leur destine deux salles, une pour les hommes, une pour les femmes et qu'entre les deux on « établisse une troisième salle pour les grandes opérations, auxquelles seuls les élèves chirurgiens de la maison doivent assister pour leur instruction, et qu'il soit établi une grille de fer auprès de laquelle ils pourront se placer pour observer l'opérateur sans en approcher de trop près ainsi que du malade. Qu'au-dessus de la salle des morts, on construise un amphithéâtre pour les cours d'anatomie des chirurgiens et qu'on établisse entre les deux salles un escalier pour pouvoir monter dans l'amphithéâtre les cadavres avec toute la décence et la discrétion convenables ». (Délibération du 17 mars.)

Le 20 mars, le directeur de l'administration envoie à Colombier le compte rendu de la séance précédente pour savoir s'il l'approuve et le prie de le lui renvoyer avec les annotations qu'il jugera nécessaires. Colombier répond par cette lettre : « Je n'ai pas voulu différer, monsieur, jusqu'à l'heure du bureau général pour vous témoigner la plus sincère reconnaissance que tous vos procédés m'ont inspirée. Voué comme je le suis au bien public, je sais encore mieux qu'un autre apprécier les qualités des personnes qui en sont chargées et c'est avec un plaisir bien vif que je puis vous assurer n'avoir trouvé nulle part une réunion de sentiments aussi respectables et des vues aussi éclairées que celles dont j'ai été témoin dans les deux assemblées auxquelles l'administration m'a fait l'honneur de m'admettre. Je n'oublierai jamais que chacun de vous, messieurs, m'ayant fait part de ses observations, en particulier, m'a plutôt montré le désir qu'il avait de m'aplanir les difficultés que celui d'en faire une. Je ne puis plus y ajouter, monsieur, et je le tiens en grand honneur, que l'avantage que cela me procure d'être connu par vous. J'ai l'honneur..., etc. »

Le 28 mars, Colombier demande qu'on augmente le nombre des médecins, qu'on fasse une double visite aux malades atteints de la petite vérole ou autres maladies aiguës, aux femmes accouchées, que les médecins joignent aux ordonnances une prescription alimentaire pour chaque malade et qu'on augmente de 200 environ le nombre des lits prévus précédemment.

Tous ces beaux projets demeurèrent en suspens : en 1785, surgit un nouveau plan de Coqueau et de Poyet, qui souleva quelque peu les critiques de Colombier, et fut renvoyé à l'Académie des sciences. C'est alors que commencèrent les travaux de la fameuse commission dont Tenon fut le rapporteur, et dont la Révolution de 1789 devait ruiner à jamais la réalisation.

Colombier s'occupait également, dans ses inspections, des maisons de force et prisons ; il les trouva, la plupart du temps, en assez mauvais état. A l'en croire, les finances de la maison de force de Clermont-Ferrand ne sont point prospères, il manque une infirmerie, le logement des prisonniers est trop exigu. Cependant elle est conçue, en général, sur un plan mieux combiné que la plupart des autres.

La seconde prison de Montpellier « est une des plus affreuses qu'on puisse imaginer, les prisonniers et criminels sont entassés les uns sur les autres dans deux petites pièces au rez-de-chaussée. Les femmes logées au-dessus des cachots sont absolument dans un grenier ou galetas effroyable. Pas de cour pour ces prisonniers, pas d'infirmerie, en sorte que si par malheur il y en a un qui ait une maladie communicative, l'épidémie arrive bientôt. Il y a un projet d'agrandissement dont il faut absolument hâter l'exécution ».

A Castelnaudary, les locaux sont humides, il y a des latrines infectes sous l'escalier, le cachot ne reçoit ni air ni jour, le mur du côté nord est mauvais.

A Lisieux « il est impossible de voir un lieu plus affreux soit par la manière dont les prisonniers sont placés, y en ayant plusieurs qui n'ont même pas de paille pour se coucher, soit par le défaut de secours, la plupart de ces malheureux n'ayant pas de vêtements. Pour comble de malheur, les jugements sont très rares et les malheureux languissent dans ce repaire. D'un autre côté, les bâtiments sont si peu solides qu'il y a journellement des évasions, ce qui exigerait une nouvelle reconstruction ».

Falaise est plus salubre, mais il y a encore des cachots souterrains. Les hommes et les femmes sont confondus ; l'eau est malsaine ; la règle y est mal observée.

Les prisons de Castelnaudary, enfin, présentent tout ce que l'insalubrité et l'indécence peuvent offrir de plus désavantageux.

« Les prisonniers civils, les criminels, les hommes et les femmes sont confondus dans un même lieu. Il n'y a point de latrines, et c'est dans la cour que les prisonniers peuvent faire leurs besoins... Toutes les pièces et la cour même sont si petites que l'air est étouffé partout. »

On pense qu'il faudrait agrandir cette prison le plus tôt possible, et M. de la Millière, sur cet exposé succinct, jugera peut-être à propos d'écrire à M. l'Intendant de Montpellier pour le prier de faire examiner la prison.

Le gouvernement reconnut les services de Colombier : en 1786 il fut promu conseiller d'État, comme

nous l'apprend cette lettre du sieur Bernard, médecin de Béziers, au nouveau dignitaire :

« Monsieur, on n'oublie jamais les hommes célèbres. Quand on les a connus une fois, ils laissent après des traces ineffaçables ; quoique je n'ai eu l'honneur de vous voir que quelques instants, lors de votre inspection à Béziers, je ne perdrai jamais les impressions que vous avez laissées en moi...

» Les pouvoirs publics m'annoncent que le roi vient de vous honorer du titre de conseiller d'État ; permettez que j'aie l'honneur de vous en faire mon sincère compliment ; on ne sera jamais surpris de toutes les grâces que Sa Majesté vous accordera (1). »

Le 18 mai 1788, un règlement royal établissait un directoire d'administration et un conseil de santé pour les hôpitaux militaires. En 1789, Colombier en fut nommé rapporteur. Mais il était un peu susceptible, il se plaignit que son brevet fût « rédigé d'une manière un peu sèche ». Et l'administration, conciliante, lui expédia alors un autre brevet avec cette phrase ajoutée : « Et d'y attacher en qualité de rapporteur un médecin connu depuis longtemps par des travaux utiles, et qui réunit aux lumières de son art les connaissances de l'administration (2). »

Les 20 juillet-17 septembre et 12 décembre 1788, un ensemble de règlements sur les hôpitaux militaires, réformant l'ordonnance de 1781, avait inauguré

1. Archives Nationales, série F[15], liasse 226.
2. Arch. administ. du ministère de la Guerre, dossier Colombier.

les séances du nouveau conseil. « L'opinion est assez générale, écrit Gama, pour attribuer ce travail à Colombier médecin, à l'illustre Louis et à Desoteux... Il correspond à la réorganisation peu digérée à laquelle le ministre Saint-Germain attacha son nom. » Il faut convenir qu'il marquait cependant, sur certains points, un indéniable progrès (1).

« Déjà surchargé d'emplois, dit *la Biographie universelle*, accablé sous le poids d'occupations aussi multipliées que pénibles, Colombier n'eut pas le courage de refuser un titre qu'il avait toujours vivement désiré. Jaloux de remplir dignement ses nouvelles fonctions, il tomba victime de son zèle et de sa noble ambition. »

Épuisé par un labeur opiniâtre, il s'éteignit le 4 août 1789 au retour d'une mission dans laquelle, quoique malade, il avait déployé une activité prodigieuse.

---

1. Cf. Brice et Bottet, *le Corps de santé militaire en France*, Paris et Nancy, 1907, in-8°, p. 23.

CONCLUSIONS

Telle fut la vie du Dr Colombier. Il est regrettable qu'une mort prématurée l'ait empêché de donner toute sa mesure, alors que son entrée au Conseil de santé des hôpitaux militaires allait fournir à son zèle une carrière où il n'eût trouvé que trop de motifs de s'exercer.

Si, comme praticien, au sein de la clientèle courante et comme docteur régent sur les bancs de la Faculté, il ne joua qu'un rôle effacé, il déploya au contraire une grande activité au profit de l'hygiène publique.

Colombier fut avant tout hygiéniste. Il apparaît dans l'histoire au moment où la philanthropie active est à l'ordre du jour, et où le gouvernement se préoccupe de la faire passer des mœurs dans les lois.

D'abord collaborateur de trois ministres de la Guerre pour la mise en train des réformes sanitaires dans l'armée, il quitte bientôt ce domaine un peu

restreint pour le champ à peine défriché de l'hygiène publique.

A l'époque où le Pouvoir Royal, épris de centralisation, cherche à imposer sa tutelle aux administrations charitables de Paris et de la province, c'est à lui qu'échoit la mission délicate de se faire le mandataire de ces prétentions, de ménager les susceptibilités particularistes, d'imposer les mesures urgentes, de préparer les réformes nécessaires.

Dans ce précurseur de nos hygiénistes d'État et de nos modernes inspecteurs des services administratifs, nous saluerons celui qui sut être un fonctionnaire modèle et, mieux encore, un homme utile.

Vu : le Président de la thèse,
R. BLANCHARD

Vu : le Doyen,
LANDOUZY

Vu et permis d'imprimer :
Le vice-recteur de l'Académie de Paris,
LIARD

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de Colombier

Dissertatio de suffusione seu cataracta anatome et mechanismo loccupletata. Amsterdam et Paris, 1765.

An prius lactescat chylus quam in omnes corporis humores abeat. Paris, imprimerie Quillau, 1767, 4 pages, in-4°.

An melancholicis peregrinatio. Paris, Quillau 1767, 4 pages, in-4°.

An ut in febribus intermittentibus, ita in plerisque morbibus periodicis, salubris Kinæ-Kinæ usus. Paris, Quillau, 1768, 7 pages, in-4°.

An pro multiplici cabarachœ genere multiplex ενχειρησις? Paris, Quillau, 1768, 8 pages in-4°.

Code de médecine militaire, pour le service à terre, ouvrage utile aux officiers, nécessaire aux médecins des armées et hôpitaux militaires. En trois parties : La première traite de la santé des gens de guerre, la seconde des hôpitaux militaires et la troisième des maladies des gens de guerre, Paris, J.-P. Costard, 1772, 5 vol. in-12.

Préceptes sur la santé des gens de guerre, ou hygiène militaire. Paris, 1775.

Réimprimé sans changement de texte, en 1779, sous le titre de :

Avis aux gens de guerre et préceptes sur leur santé, ouvrage aussi utile qu'intéressant, à la fin duquel on a ajouté des conseils sur la manière de diriger les gens de mer (anonyme). A Paris, chez J.-Fr. Bastien, 1779, 480 pages, in-8°.

Médecine militaire ou traité des maladies tant internes qu'externes auxquelles les militaires sont exposés dans leurs différentes fonctions de paix et de guerre. Par ordre du gouvernement. Paris, Cailleau, 1778, 7 vol. in-8°.

Observations sur la maladie vénérienne et le millet dont les enfants nouveau-nés sont attaqués, avec des réflexions sur la nature et le traitement de ces deux maladies. Lu à la Société Royale de médecine le 28 août 1781. *Histoire de la Société Royale de médecine.* Paris, Théophile Barrois le Jeune, 1785, t. IV, p. 181-187.

Du lait considéré dans tous ses rapports. Paris, P.-Fr. Didot le Jeune, 1782, 1re partie (seule parue) 289 pages, in-4°.

Œuvres posthumes de M. Pouteau, docteur en médecine, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon (publiées et annotées par Colombier). Paris imprimerie, Ph.-D. Pierre, 1783, 3 vol., in-8°.

Description des épidémies qui ont régné depuis quelques années dans la généralité de Paris avec la topographie des paroisses qui en ont été affligées. Précédé d'une instruction sur la manière de traiter et de prévenir ces maladies dans les campagnes. Paris 1783, 2e cahier, 1784.

Instruction sur la rage, publiée par les ordres de M. le lieutenant de la généralité de Paris, pour être distribuées dans différentes paroisses de cette généralité. Paris 1785 et *Journal de Médecine, chirurgie, pharmacie*, octobre 1785.

Instruction sur la manière de gouverner les insensés et de travailler à leur guérison dans les asyles qui leur

sont destinés. Paris, Imprimerie Royale, 1785, 44 pages, in-4°, les 19 premières sont de Colombier et la fin de Doublet.

Relevé des principales erreurs contenues dans le mémoire du sieur Poyet, par Thouret et Colombier, Paris, 1785, 16 pages, in-4°.

CHAPITRE PREMIER

Biographie universelle ancienne et moderne, Paris, Michaud, 1813, in-8°, t. IX, p. 304. Article *Colombier* par Chaumeton.

Dictionnaire des sciences médicales, biographie médicale. Paris C.-L.-F. Panckoucke, 1821.

Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, Paris, Firmin-Didot, 1855.

DEZEIMERIS. — *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne.* Paris, Delahays, 1866, in-8°, t. II, p. 850-851.

DECHAMBRE. — *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.* Paris, Masson et Asselin, 1876, t. XIX, p. 74. Article *Colombier* par Dureau.

Biographisches Lexikon der hervorragenden Aertze. Wien und Leipzig, 1885. Article *Colombier* par H. Frölich, tome II.

Le Monde médical parisien au XVIIIe *siècle*, par Paul Delaunay. Paris, Rousset, 1906, in-8°, *passim.*

Commentaires de la Faculté de médecine de Paris, 1777-1786, Paris, Steinheil, 1903, 2 vol., in-4°, *passim.*

CHAPITRE II

1° SOURCES IMPRIMÉES

JOURDAN LE COINTE. — *La Santé de mars*, 1790.

RÉVOLAT. — *Nouvelle hygiène militaire.* Lyon, Tournachon et Molin, an XII.

La Chise. — *Essai sur l'hygiène militaire*, an XIII.

Clément (S.-F.). — *Essai sur l'hygiène militaire*. Thèse de Strasbourg, 1813.

Biron. — *Journal de médecine militaire*, t. II, p. 68 et suiv., 1816.

Des Cilleuls (J.). — *Un réformateur de l'hygiène militaire sous l'ancien régime*. J. Colombier, inspecteur général des hôpitaux militaires, 1736-1789, in *la France médicale* du 10 nov. 1907, p. 409-411.

2° Sources manuscrites

Archives administratives du ministère de la Guerre. Dossier Colombier, 4 pièces en double.

CHAPITRE III

1° Sources imprimées

Clavareau. — *Mémoires sur les hôpitaux civils de Paris*. Paris, Prault, an XIII, in-8°.

Gérando (De). — *De la Bienfaisance publique*. Paris, 1839, in-8°.

Steyers et Rolle (F.). — *Inventaire des archives de la charité ou aumône de Lyon*, 4 vol. in-4°, 1874-1880.

Lallemand (Léon). — *Histoire des enfants abandonnés et délaissés*. Paris, A. Picard, 1885.

— *Histoire de la charité*. Paris, Picard. t. IV, passim.

Bloch (Camille). — *L'Assistance et l'État en France à la veille de la Révolution*. Paris, Picard, in-8°, 1908.

Drivon (J.). — *Les Anciens hôpitaux de Lyon. Hôpitaux de mendiants. Bicêtre, dépôts de mendicité*. Lyon, 1910, 78 pages, in-8°.

Fosseyeux. *L'Hôtel-Dieu de Paris aux* XVII*e et* XVIII*e siècles*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°.

Lambeau (L.). — *Histoire des communes annexées à Paris en 1859*, publiée sous les auspices du Conseil général. Vaugirard. Paris, E. Leroux, 1912, in-4°.

Sources manuscrites

Archives Nationales série F [15]

Liasse 226. — Rapports de Colombier sur : Nîmes, Chartres, Pézenas.

— Autres rapports de Colombier, accompagnés de réponses des administrateurs sur Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, Montpellier, Béziers.

— Observations de Colombier à la suite d'un envoi de comptes de Marseille.

— Diverses correspondances et observations de l'inspecteur général des hôpitaux sur des réclamations personnelles et autres sujets secondaires.

Liasse 227. — Rapports et réponses des administrateurs sur Sainte-Menehould et Épernay.

— Correspondance sur l'hôpital de Langres.

Liasse 228. — Rapports sur Clermont-Ferrand. Rapport et correspondance sur La Flèche. Rapport de Colombier sur une réclamation des apothicaires de Château-du-Loir contre les sœurs qui vendaient des drogues aux habitants. Demande de secours des habitants du Mans.

Liasse 230. — Diverses demandes de secours pour les épidémies de Beaumont, Vieille-espèce, Mirebeau, etc, etc.

Liasse 245[1] et[2]. — Un dossier intitulé : « Mémoires différents et rapports pris dans les cartons de M. Colombier », contenant : ses plaintes au sujet de l'hôpital des enfants vénériens et un rapport sur le transport de Bicêtre au couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques.

— Lettre de l'intendant de Paris à M. de la Millière demandant l'envoi de Colombier à Chevreuse.

Archives de Province

Archives de la charité ou aumône générale de Lyon. Série B. 200.

— Série E. 76, 77, 79, 86, 121, 122, 124, 127, 129, 135, 1329.

Archives départementales de la Marne. — C. 1944. — Lettre de l'intendant à M. de la Millière pour le remercier d'une inspection de Colombier à Châlons.

— C. 1951. — Rapport de Colombier sur Sainte-Menehould.

Archives départementales de l'Orne. — C. 274. — Lettre de Colombier à l'intendant d'Alençon pour lui annoncer l'envoi de ses rapports sur Alençon, Falaise, Lisieux, Argentan, Séez, Mortagne et Verneuil. Les rapports annoncés sont dans la même liasse sauf ceux relatifs à Verneuil et Argentan.

Archives hospitalières de Soissons. — Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons. Liasse 182. — Réponse à un questionnaire laissé par Colombier sur l'état de l'Hôtel-Dieu de Soissons.

Archives départementales de la Somme. — C. 1592. — Rapport de Colombier sur l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.

— C. 1595. — Rapport sur l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Réponse du sieur Deverloy à l'intendant sur ce rapport et observation de Colombier sur ladite réponse.

— C. 1600. — Rapport sur l'hôpital général d'Amiens.

— C. 1609. — Observations de Colombier sur un mémoire de M. Leroux, administrateur de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens.

— C. 1624. — Rapport sur le dépôt de mendicité d'Amiens.

Imp. de la Faculté de Méd., Jouve & Cie, 15, rue Racine, Paris — 2339-13